

prévoyance:ne

RAPPORT DE GESTION
2015



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
RAPPORT D'ACTIVITÉ	3
INTRODUCTION	3
1. <i>En bref</i>	3
2. <i>Chiffres clés</i>	5
ACTIVITÉS	6
3. <i>Principes généraux et stratégie</i>	6
4. <i>Assurance</i>	12
5. <i>Placements</i>	18
6. <i>gérance.ne</i>	22
GOVERNANCE	24
7. <i>Structure organisationnelle</i>	24
8. <i>Organes</i>	26
OBJECTIFS ET CONCLUSION	30
9. <i>Objectifs et projets en 2016 - 2017</i>	30
10. <i>Conclusion</i>	31
COMPTES ANNUELS	32
BILAN	32
COMPTE D'EXPLOITATION	34
ANNEXE	36
1. <i>Bases et organisation</i>	36
2. <i>Effectifs des membres actifs et bénéficiaires de rentes</i>	40
3. <i>Nature de l'application du but</i>	42
4. <i>Principes d'évaluation et de présentation des comptes</i>	44
5. <i>Couverture des risques / règles techniques / taux de couverture</i>	45
6. <i>Explications relatives aux placements et au résultat net des placements</i>	49
7. <i>Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation</i>	64
8. <i>Demandes de l'Autorité de surveillance</i>	69
9. <i>Autres informations relatives à la situation financière</i>	69
10. <i>Evènements postérieurs à la date du bilan</i>	70
11. <i>Attestation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle</i>	71
12. <i>Rapport de révision</i>	72
TABLE DES MATIÈRES	76



RAPPORT D'ACTIVITÉ

INTRODUCTION

Le rapport de gestion est composé du rapport d'activité, des comptes annuels et de leur annexe.

Le rapport de révision et l'attestation de l'expert pour l'exercice 2015 se trouvent à la fin de ce document.

1. EN BREF

Le Conseil d'administration et la Direction de la Caisse de pensions de la fonction publique du Canton de Neuchâtel (ci-après : la Caisse ou prévoyance.ne) présentent le rapport de gestion concernant l'année 2015, ainsi que les comptes arrêtés au 31.12.2015/01.01.2016. Les éléments suivants ont constitué les principales caractéristiques pour l'année sous revue.

Conséquence de la volatilité des marchés financiers et après trois très bons exercices consécutifs, prévoyance.ne a dégagé en 2015 un rendement inférieur à ses attentes, bien que l'exercice reste somme toute positif. La performance brute de prévoyance.ne est de 1.52%¹, plus élevée que celle de la moyenne de l'ensemble des caisses de pensions suisses (1.13%)².

Depuis 2010, des mesures de recapitalisation ont été mises en œuvre, pour être encore renforcées au 01.01.2014. La Caisse suit parfaitement son plan de recapitalisation. Sa fortune au 31.12.2015 s'élève à 3.643 milliards. En 2015, pour compenser une évolution des marchés financiers en demi-teinte, elle a dû utiliser partiellement sa réserve de fluctuation de valeur. Elle passe ainsi en l'espace d'un an de 543 millions (15% de la fortune), comprenant la dotation initiale par les employeurs affiliés de 270 millions au 01.01.2014, à 481 millions (13% de la fortune).

Cette réserve de fluctuation de valeur est capitale au vu des perspectives de rendement futur puisqu'il faudra, selon tous les spécialistes de la finance, s'attendre à des performances moins élevées ces prochaines années.

Au 01.01.2016, le degré de couverture de la Caisse (selon art. 44 OPP2) est de 63.1%, contre 63.6% un an auparavant. Le taux de couverture satisfait quant à lui au plan pour atteindre 54.8% à la même date.

La performance 2015 de la Caisse trouve sa source principalement dans le rendement de l'immobilier, des actions suisses, des prêts et du private equity. Globalement, les actions et obligations étrangères présentent des performances légèrement négatives.

Les immeubles demeurent une source de rendement stable. Compte tenu des rénovations effectuées, le rendement annuel des immeubles s'élève à 3.3%.

La Caisse dispose également de la provision nécessaire pour couvrir le coût de l'abaissement du taux d'intérêt technique de 3.5% à 2.25% pour les bénéficiaires de rentes.

¹ Avant déduction des frais d'administration, honoraires de gestion des titres et droits de garde.

² Source : étude Swisscanto 2016 basée sur les données au 31.12.2015.



Au cours de l'année 2015, le Conseil d'administration de la Caisse a adopté les principes de rebalancement de l'allocation stratégique, ainsi que plusieurs modifications de règlements. Il suit également le projet de réforme du Conseil fédéral "Prévoyance 2020", lequel devrait générer encore quelques débats ces prochains mois et modifier le paysage de la prévoyance professionnelle.

Le Conseil d'administration a également œuvré à évaluer les conséquences de la baisse des espérances de rendement, suite à l'abaissement par la BNS de son taux d'intérêt directeur en territoire négatif.

Dans le cadre de ses tâches habituelles, grâce à son personnel, l'administration de la Caisse a poursuivi la mise en œuvre des mesures de recapitalisation. Elle a également finalisé la transition de l'ancienne à la nouvelle stratégie de placements.

L'administration de la Caisse met régulièrement à jour son site Internet www.prevoyance.ne.ch, notamment lors de tout changement, qu'il soit réglementaire ou informel, concernant les assurés ou les employeurs affiliés. De nombreuses informations concernant des sujets traités par l'administration de la Caisse y figurent, tout comme des brochures explicatives sur les thèmes principaux de l'assurance.

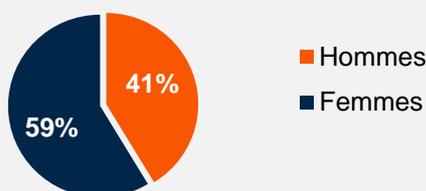


2. CHIFFRES CLÉS

EFFECTIF

27'268 assurés actifs et bénéficiaires de rentes

 **+ 2'776** depuis le 01.01.2010



Rapport démographique (effectif) : **2.24**

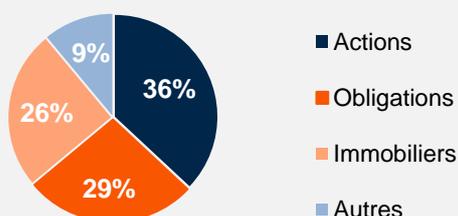
Répartition de l'effectif au 01.01.2016



FORTUNE

3.643 milliards de CHF

Performance brute 2015 : **1.52%**

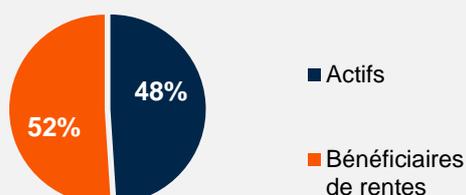


ENGAGEMENTS

5.771 milliards de CHF

Bases techniques : **LPP 2010 (P. 2013)**

Taux technique : **3.5%**



DEGRÉ DE COUVERTURE

63.1% selon l'art. 44 OPP2

 **+ 7.4 points de %** depuis le 01.01.2012

→ le chemin de recapitalisation est **respecté**

RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR

481 millions au 01.01.2016

13.2% de la fortune

Objectif : **678** millions
(18.6% de la fortune)

FRAIS

CHF **189.-** / assuré

→ en-dessous de la moyenne suisse selon enquête Swissscanto

TRANSPARENCE

Taux de transparence des frais de gestion de fortune de **99.79%**

EMPLOYEURS AFFILIÉS

141 dont **5** employeurs représentant **50%** de l'effectif total

ACTIVITÉS

3. PRINCIPES GÉNÉRAUX ET STRATÉGIE

3.1. But et orientations

prévoyance.ne a pour mission d'assurer le personnel de la fonction publique neuchâteloise contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité. Son activité est régie par la Loi sur la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub) et par le Règlement d'assurance (RAss).

La Caisse est une institution commune et autonome à laquelle sont affiliés 141 employeurs. En tant qu'institution de droit public, elle bénéficie de la garantie de la collectivité publique.

prévoyance.ne est une institution enveloppante, exerçant dans le domaine obligatoire (prestations minimum LPP) et surobligatoire.

Par la création de la Caisse de pensions unique pour la fonction publique du canton de Neuchâtel, les employeurs fondateurs souhaitaient atteindre principalement les objectifs suivants :

- regrouper l'ensemble des employés de la fonction publique et parapublique sous des conditions d'assurance identiques ;
- renforcer les solidarités entre les différents effectifs d'assurés actifs et pensionnés ;
- optimiser les frais, processus qui a pu avoir lieu et se poursuit en particulier dans le domaine de la gestion de fortune. Concernant l'administration de la Caisse, de nombreuses mises à niveau ont pu être réalisées, d'autres sont encore en cours afin de poursuivre la modernisation de la gestion.

3.2. Stratégie globale

Le Conseil d'administration, ainsi que la Direction de la Caisse, veillent à la réalisation du but de prévoyance, au suivi du plan de recapitalisation, à la mise en œuvre d'une politique de placements efficiente et à la coordination globale des activités d'assurance, de gérance des immeubles et de l'administration financière.

3.3. Administration

La Direction de prévoyance.ne administre les affaires courantes et met en œuvre les décisions stratégiques du Conseil d'administration.

La gestion courante de prévoyance.ne est menée par une équipe d'un peu moins de cinquante collaborateurs organisés en quatre secteurs :

- Assurance ;
- Gestion de fortune ;
- Administration financière ;
- Gérance immobilière.

Elle est renforcée par les tâches transversales relatives à l'administration et à l'organisation (informatique, gestion de projets, contrôle de gestion, ressources humaines, secrétariat et missions spécifiques).



3.4. Recapitalisation

Pour rappel, suite aux modifications intervenues dans la LPP en rapport avec le financement des institutions de prévoyance de droit public, prevoyance.ne a dû prendre des mesures importantes afin de satisfaire aux nouvelles exigences fédérales, lesquelles se sont traduites par une modification de la Loi sur la Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub) et des différents règlements au 01.01.2014. Le plan de recapitalisation figurant dans le tableau ci-après a été adopté par le Grand Conseil le 26.06.2013 pour une entrée en vigueur au 01.01.2014. Tous les détails du passage au nouveau régime 2014 sont décrits au chapitre 9 du rapport de gestion 2013.

31.12.	Taux de couverture global	31.12.	Taux de couverture global	31.12.	Taux de couverture global
		2020	61.0%	2030	73.7%
		2021	62.1%	2031	74.3%
		2022	63.2%	2032	74.8%
2013	53.2%	2023	64.4%	2033	75.4%
2014	53.9%	2024	65.7%	2034	76.2%
2015	54.8%	2025	66.9%	2035	76.9%
2016	55.8%	2026	68.2%	2036	77.6%
2017	56.7%	2027	69.5%	2037	78.4%
2018	58.8%	2028	70.9%	2038	79.1%
2019	59.9%	2029	72.3%	2039	100.0%

Non seulement la Caisse satisfait à son plan de recapitalisation, mais elle dispose d'une réserve de fluctuation de valeur de près d'un demi-milliard, visant à couvrir les fluctuations des marchés financiers.

Au plus tard au 01.01.2039, la LCPFPub prévoit que les employeurs financent le passage de 80 à 100% de taux de couverture. Cette disposition légale, ajoutée lors des débats de juin 2013 au Grand Conseil, contraint les employeurs à un provisionnement des futurs versements. Elle est très contraignante pour de nombreuses fondations affiliées et des réflexions sur le sujet ont été initiées en 2015 par le Conseil d'Etat, lequel a soumis en mars 2016 un rapport au Grand Conseil (réf. 16.011) en vue de supprimer cette exigence par-delà les obligations fédérales.

3.5. Degrés et taux de couverture

En tant que caisse de pensions publique, reconnue en capitalisation partielle, prevoyance.ne calcule régulièrement son taux de couverture (selon l'art. 72a LPP) : rapport entre la fortune (après déduction de la réserve de fluctuation de valeur (RFV)) et les engagements de prévoyance (capitaux des assurés actifs et bénéficiaires de rentes et provisions techniques).

Toutefois, les caisses de pensions en Suisse expriment leur degré de couverture sans déduire la réserve de fluctuation de valeur de la fortune (selon l'art. 44 OPP2). Cette présentation implique que, pour un degré de couverture de 115% par exemple, 15% de la fortune constituent la réserve de fluctuation de valeur³.

Ainsi, prevoyance.ne publie son degré de couverture (DC) notamment pour se comparer avec les autres caisses de pensions en Suisse et son taux de couverture (TC) pour contrôler le suivi du plan de recapitalisation.

³ Par analogie avec les caisses en capitalisation complète, la différence rapportée en francs entre le degré de couverture et le taux de couverture (ou objectif du plan de recapitalisation) constitue la réserve de fluctuation de valeur.

Le degré et le taux de couverture, calculés selon les bases techniques LPP2010 (P2013⁴) et un taux d'intérêt technique de 3.5%, se présentent comme suit :

Degré de couverture selon art. 44 OPP2	31.12.2015	31.12.2014	Evolution
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	2'699'577'187.75	2'598'068'355.65	101'508'832.10
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	2'658'824'399.50	2'633'006'550.00	25'817'849.50
Provisions techniques	412'180'335.38	366'872'984.30	45'307'351.08
Engagements de prévoyance (E)	5'770'581'922.63	5'597'947'889.95	172'634'032.68
Fortune disponible selon art. 72a LPP (<i>actifs - passifs non actuariels</i>)	3'162'278'893.60	3'017'293'912.68	144'984'980.92
RFV	480'719'807.30	542'668'413.74	-61'948'606.44
Total de la fortune selon art. 44 OPP2 (F) (<i>actifs - passifs non actuariels + RFV</i>)	3'642'998'700.90	3'559'962'326.42	83'036'374.48
Découvert technique selon art. 44 OPP2	2'127'583'221.73	2'037'985'563.53	89'597'658.20
Degré de couverture selon art. 44 OPP2 (F/E)	63.1 %	63.6 %	-0.5 %

En francs, le découvert augmente ce qui ne constitue pas une surprise dans la mesure où les capitaux des bénéficiaires de rentes et des assurés actifs continuent d'augmenter conformément aux prévisions (accroissement de l'effectif et capitalisation).

Taux de couverture selon art. 72a LPP	31.12.2015	31.12.2014	Evolution
Engagements de prévoyance (selon détail ci-dessus)	5'770'581'922.63	5'597'947'889.95	172'634'032.68
Fortune disponible selon art. 72a LPP (<i>actifs - passifs non actuariels</i>)	3'162'278'893.60	3'017'293'912.68	144'984'980.92
Découvert selon art. 72a LPP	2'608'303'029.03	2'580'653'977.27	27'649'051.76
Taux de couverture selon art. 72a LPP	54.8%	53.9%	0.9%

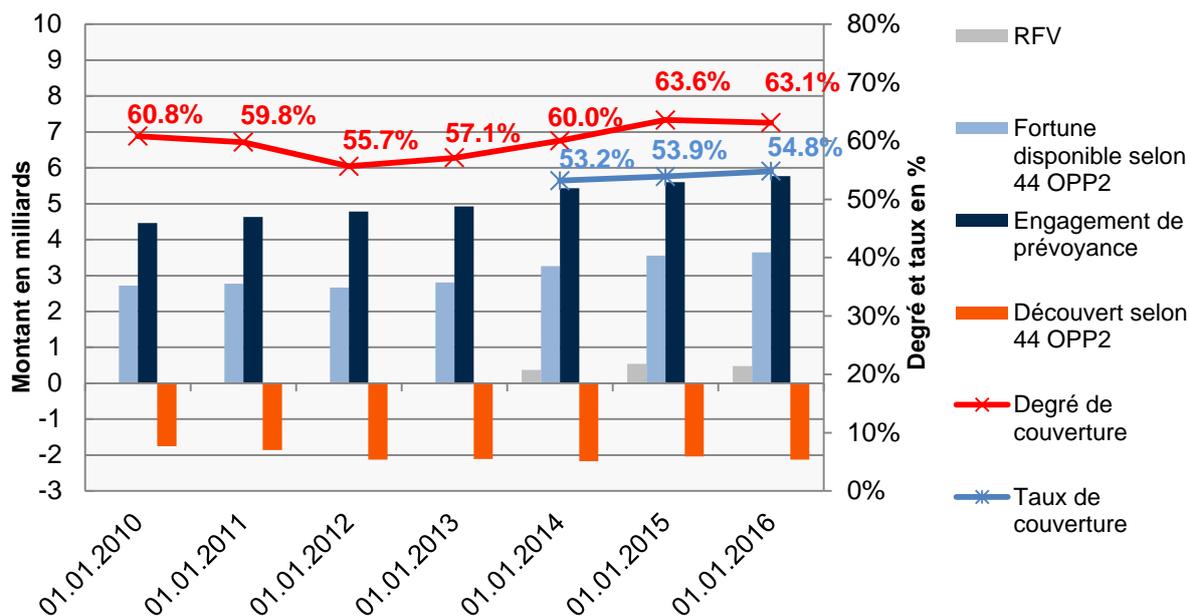
Les caisses publiques en capitalisation partielle doivent satisfaire à différentes exigences tout au long de leur processus de recapitalisation. Le tableau ci-dessus montre que le taux de couverture global de la Caisse a augmenté entre le 31.12.2014 (53.9%) et le 31.12.2015 (54.8%) et qu'il respecte le chemin de recapitalisation mis en place (voir page précédente). L'exercice 2015 a néanmoins vu la situation financière de la Caisse se péjorer légèrement. La performance nette réalisée cette année (1.27%) n'a pas permis d'atteindre l'espérance de rendement escomptée. De ce fait, l'évolution du taux de couverture selon l'article 72a LPP a nécessité l'utilisation d'une partie de la RFV (62 millions), ce qui a alors induit une légère baisse du degré de couverture selon l'article 44 OPP2.

Au 31.12.2015, le taux de couverture initial des actifs⁵ selon l'article 72b LPP est respecté. Il s'élève à 5.0% selon l'article 72a LPP et à 22.5% selon l'article 44 OPP2.

⁴ Projetées en 2013 selon la même évolution constatée entre les bases 2005 et 2010.

⁵ Taux de couverture initial des actifs = (fortune – engagements de prévoyance des bénéficiaires de rentes) / engagements de prévoyance des actifs.

L'évolution des éléments constituant le taux et le degré de couverture se présente de la manière suivante depuis la création de prevoyance.ne :

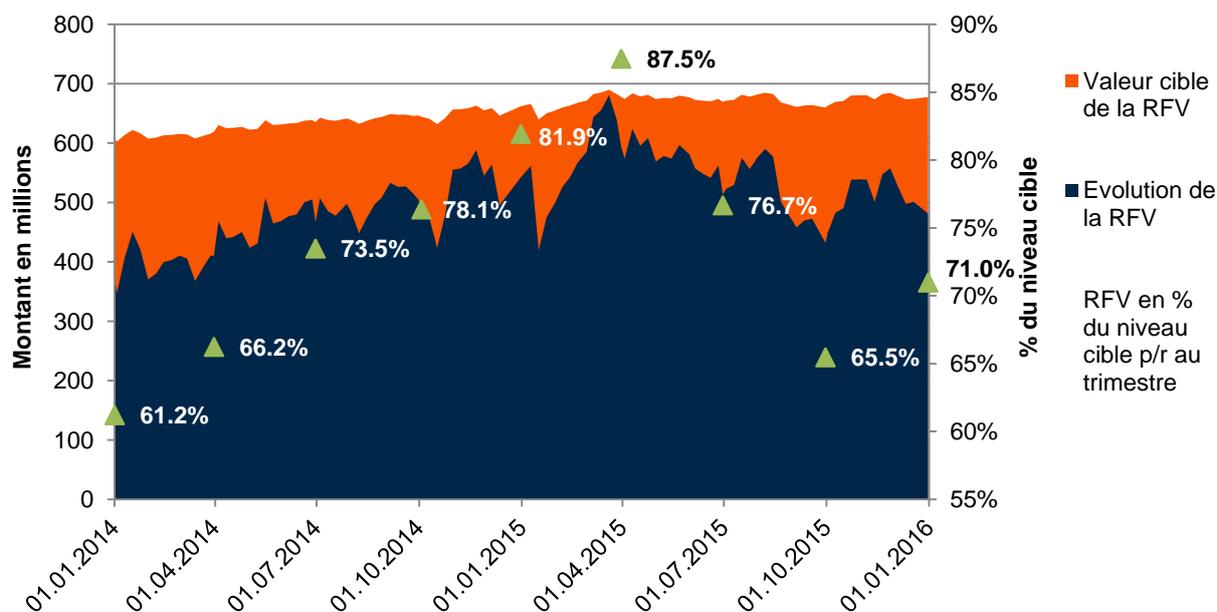


Ce graphique montre que les engagements de prévoyance augmentent de manière régulière, hormis au 01.01.2014 (croissance plus marquée). Cela s'explique par le fait qu'à cette date, la Caisse a procédé à un changement de bases techniques (y compris taux d'intérêt technique). Ce changement a eu un impact important dans l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques. Les engagements ont dû être augmentés pour couvrir à la fois la hausse de la longévité et la baisse du taux d'intérêt technique de 4% à 3.5%. Ces deux phénomènes cumulés sont très contraignants pour prevoyance.ne (et toutes les caisses de pensions en Suisse) puisqu'ils obligent à renforcer les engagements (mettre davantage de capitaux de côté) pour subvenir aux mêmes besoins (durée de versement attendu des rentes plus longue et soutien moindre attendu du rendement).

3.6. Réserve de fluctuation de valeur

La réserve de fluctuation de valeur (RFV) vise à sécuriser le chemin de recapitalisation en absorbant les fluctuations des marchés financiers.

Grâce à une évolution favorable des marchés des capitaux et une progression des assurés en activité, la Caisse a réussi à doubler sa RFV durant l'exercice 2014 et à s'approcher à plus de 80% de son niveau cible. L'exercice 2015, à l'inverse, a nécessité d'utiliser en partie la RFV pour compenser la baisse des marchés. En effet, consécutivement à la faible performance de 2015, la RFV a été partiellement dissoute (- 62 millions) afin de respecter le plan de recapitalisation.



Au 31.12.2015, la Caisse dispose d'une RFV de 481 millions (543 millions au 31.12.2014). Elle représente 13.2% de la fortune (71% du niveau cible). La RFV nécessaire par rapport aux risques pris sur la stratégie de placements devrait toutefois s'élever à 678 millions au 31.12.2015 (18.6% de la fortune, 100% du niveau cible).

Les fluctuations de la fortune ont un impact à la fois sur la RFV et sur l'évolution de sa valeur cible requise, comme le montrent les oscillations des aires du graphique. L'évolution de la RFV est plus marquée, puisque chaque variation de la fortune est répercutée intégralement sur cette dernière remplissant ainsi totalement son rôle de coussin de sécurité. Le niveau cible n'est impacté quant à lui que de 18.6% de la variation totale. Il y a donc un facteur d'environ 1/5 (18.6/100) entre les mouvements de la RFV (réserve effective) et sa valeur cible, que ce soit en période haussière ou baissière.

3.7. Activités annuelles

Outre ses activités courantes, la Caisse a été particulièrement sollicitée durant l'exercice 2015 autour des projets suivants :

- Suite à l'annonce de la BNS du 15.01.2015, une vaste étude a été menée par étapes concernant l'impact de la baisse attendue des espérances de rendement, dans le but d'anticiper le respect de la suite du plan de recapitalisation. Cet élément a suscité de nombreux débats au sein du Conseil d'administration et est repris plus en détails dans le chapitre consacré à l'assurance.
- Suite à l'élaboration du Règlement sur l'utilisation des fonds résiduels de l'ex-CPC et à l'approbation du plan de répartition par l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (As-So), le Conseil d'administration a accepté le mandat de gestion de ces fonds et a procédé à une mise à jour du Règlement sur les engagements de prévoyance (REng) afin d'avoir une concordance entre les obligations relatives. Toutefois, au vu des nombreux recours déposés, aucun versement n'a encore pu être effectué. La Caisse va également adapter le REng en cours d'année 2016, afin de s'accorder avec l'évolution des marchés financiers, s'agissant notamment de la modification des bases de calcul des engagements (adaptation concordante du taux d'intérêt technique).

- Dans le cadre du système de contrôle interne (SCI), les différents risques inhérents à la Caisse ont été réévalués et des solutions concrètes ont été proposées au Conseil d'administration (voir chapitre 7.2.).
- Suite à la création de la Commission Prévoyance du Grand Conseil, de nombreux échanges ont eu lieu en lien avec l'actualité de la Caisse et de la prévoyance en général, et une formation de ses membres a été donnée par la Direction de la Caisse.
- Suite à la modification de la LCPFPub et aux échanges y relatifs avec l'As-So, plusieurs règlements ont été adaptés (voir chapitre 1.3. de l'annexe).
- La Caisse poursuit le processus de modernisation de la gestion électronique des documents (GED). Les secteurs suivants sont désormais équipés de ce nouvel outil : les ressources humaines, le contrôle de gestion et le secrétariat de direction. Pour la partie assurance, après une première implémentation dans un environnement de tests à la fin de l'année 2015, la GED est fonctionnelle depuis le 14.03.2016.
- Le suivi des règles d'intégrité et de loyauté par les membres du Conseil d'administration, de la Direction et du personnel a été dûment contrôlé.



4. ASSURANCE

4.1. Contexte de la prévoyance professionnelle

La baisse des espérances de rendement, intervenue suite à l'annonce de la BNS du 15.01.2015, a généré de nouvelles préoccupations dans le monde de la prévoyance professionnelle en Suisse. Cette baisse impose une diminution du taux d'intérêt technique, dans le respect des obligations définies par la Chambre suisse des experts en caisses de pensions (DTA 4)⁶. Elle représente des coûts importants pour financer d'une part, les augmentations des capitaux de prévoyance des assurés actifs et bénéficiaires de rentes et, d'autre part, le coût de l'assurance à futur, moins soutenu par le rendement des capitaux.

En décembre 2015, les bases techniques LPP 2015 ont été publiées. Elles révèlent que la longévité continue d'augmenter, contribuant également à des charges additionnelles encore plus importantes qu'anticipées.

Le Conseil fédéral prévoit une réforme en profondeur pour la prévoyance vieillesse à l'horizon 2020 (Prévoyance 2020). Elle concernera en particulier la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Une fois le projet finalisé par les instances fédérales, la Caisse étudiera les conséquences la concernant.

Un autre sujet à l'étude par les Chambres fédérales est celui du partage de la prévoyance professionnelle en cas de divorce, notamment après l'âge de la retraite. Une modification de plusieurs textes législatifs a eu lieu en date du 19.06.2015. La Caisse adaptera le Règlement d'assurance lorsque le Conseil Fédéral se sera prononcé sur la date d'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions. A ce jour, l'ordonnance d'application n'est toujours pas disponible.

Après une augmentation le 01.01.2015, les rentes AVS et les montants-limites en matière de LPP sont restés identiques en 2016. Les principaux montants se trouvent dans le tableau ci-dessous :

Montants-limites applicables pour prévoyance.ne	Depuis le 01.01.2015	Depuis le 01.01.2013
Montant minimal du salaire assuré	CHF 21'150.-	CHF 21'060.-
Pont-AVS maximal (=rente AVS complète maximale)	CHF 28'200.-	CHF 28'080.-
Montant de coordination	CHF 16'450.-	CHF 16'380.-

Le taux d'intérêt minimal LPP a quant à lui été abaissé de 1.75% à 1.25% dès le 01.01.2016.

⁶ Directive technique définissant le taux d'intérêt technique de référence, et les obligations associées de l'expert agréé, pour fixer le taux d'intérêt technique de la Caisse.

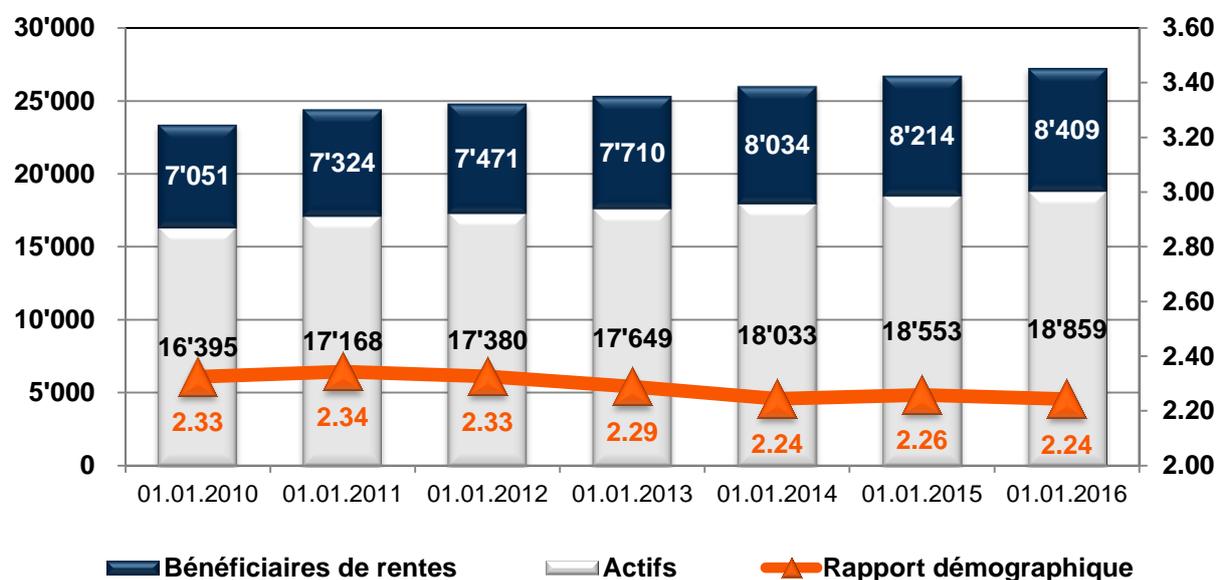
4.2. Activités annuelles

Concernant la partie assurance, la Caisse a traité des thèmes suivants durant l'année 2015 :

- Comme planifié au moment de la création de prevoyance.ne, un appel d'offres a été lancé afin de nommer dès juillet 2015 un nouvel expert en prévoyance professionnelle. A la suite de l'analyse des différents dossiers reçus, le choix du Conseil d'administration s'est porté sur l'entreprise Pittet Associés SA, à Lausanne.
- Plusieurs mandats ont été attribués à l'expert de la Caisse concernant les impacts de la baisse des espérances de rendement, ainsi que plusieurs études comprenant des variantes en primauté des cotisations. Ces mandats ont conduit à diverses présentations au Conseil d'administration et également à de nombreuses analyses internes. Les études menées ont débouché sur la décision de réaffecter exclusivement la provision pour abaissement du taux d'intérêt technique aux bénéficiaires de rentes, avec comme objectif le passage à un taux d'intérêt technique de 2.25%. Par ce choix, le Conseil d'administration s'en tient à garantir la (seule) prestation de libre passage pour les assurés actifs lors du changement (quel que soit le choix de la primauté) et ce en adéquation avec les normes fédérales en vigueur.
- Le processus de modification du Règlement de liquidation partielle initié en 2014 s'est poursuivi durant l'exercice 2015. A la suite des échanges avec l'As-So, l'administration a présenté le règlement final, validé par le Conseil d'administration en novembre 2015. L'entrée en vigueur de ce règlement nécessite une approbation formelle de l'As-So au sens de l'article 53b LPP, dont la décision a été rendue le 06.04.2016.
- En juin 2015, un employeur a annoncé son désir de quitter la Caisse au 31.12.2015. L'administration a donc œuvré avec la Direction de celui-ci afin de l'accompagner dans ce processus, tout en déterminant et facturant l'indemnité de sortie due.
- A la demande du Conseil d'Etat, le dossier concernant l'intégration des assurés de la Fondation de la Maison de santé de Préfargier (FPMSP) a été initié. Les parties se sont d'ores et déjà réunies, afin de planifier et d'établir les modalités liées à cette procédure.
- Rappelons qu'aux termes des dispositions transitoires du Règlement d'assurance, il est prévu qu'entre le 01.01.2014 et le 31.12.2018, aucune indexation de rente ne soit accordée. La situation peut être revue en cas de forte inflation. L'indice des prix à la consommation (IPC) a évolué de -1.2% de mai 2014 à mai 2015. Compte tenu de ces éléments, le Conseil d'administration a décidé, dans sa séance du 26.11.2015, de ne pas indexer les rentes au 01.01.2016.
- Plusieurs séances d'informations générales destinées aux assurés et employeurs affiliés ont été menées durant l'exercice écoulé.
- L'administration de la Caisse a collaboré sur plusieurs dossiers avec les services de l'Etat et des autres employeurs, la Commission Prévoyance du Grand Conseil et l'Autorité de surveillance (As-So).
- D'autres règlements en lien avec la partie assurance ont également fait l'objet de quelques modifications, notamment le Règlement d'assurance et le Règlement sur le plan complémentaire pour les médecins-cadres. Ces modifications s'inscrivent pour la majeure partie dans le cadre de la volonté du Conseil d'administration d'apporter plus de transparence. Les modifications ont à cet égard plus trait à la forme qu'au fond. Elles ont fait l'objet d'une circulaire et sont clairement mises en évidence sur le site Internet.

4.3. Evolution des effectifs et du rapport démographique

prevoyance.ne enregistre depuis sa création une hausse des effectifs d'assurés actifs et des bénéficiaires de rentes, comme le montre le graphique ci-après :



Au 01.01.2016, la Caisse compte 27'268 assurés (+ 3'822 par rapport au 01.01.2010). Cette évolution représente une augmentation annuelle moyenne de 2.7% sur cette période de six années (2.5% pour les assurés actifs et 3.2% pour les bénéficiaires de rentes). Le rapport démographique est de 2.24 (2.24 assurés actifs pour 1 bénéficiaire de rentes), autrement dit 69% d'assurés actifs et 31% de bénéficiaires de rentes. Il évolue peu depuis la création de la Caisse. Le rapport démographique est un indicateur structurel important pour toute institution de prévoyance.

L'augmentation des effectifs depuis 6 ans n'est pas uniformément répartie dans tous les groupes comme l'illustre le tableau ci-dessous :

	01.01.2016	01.01.2010	Evolution	
			En nombre	En %
Total des assurés en activité	18'859	16'395	2'464	15.0%
Homme	7'568	7'004	563	8.0%
Femme	11'291	9'391	1'901	20.2%
Retraités	6'056	4'867	1'189	24.4%
Homme	3'097	2'750	347	12.6%
Femme	2'959	2'117	842	39.8%
Conjoints survivants	1'410	1'297	113	8.7%
Homme	132	89	43	48.3%
Femme	1'278	1'208	70	5.8%
Invalides	504	457	47	10.4%
Homme	187	194	-7	-3.6%
Femme	317	263	54	20.5%
Enfants d'invalides, de retraités et orphelin	439	430	9	2.1%
Homme	217	209	8	3.8%
Femme	222	221	1	0.4%
Total des bénéficiaires de rentes	8'409	7'051	1'358	19.2%
Homme	3'633	3'242	391	12.1%
Femme	4'776	3'809	967	25.4%
Total de l'effectif	27'268	23'446	3'822	16.3%
Homme	11'200	10'246	954	9.3%
Femme	16'068	13'200	2'858	21.7%

Depuis 2010, l'évolution en pourcent des bénéficiaires de rentes a été supérieure à celle des assurés en activité, ce qui a entraîné la baisse du rapport démographique.

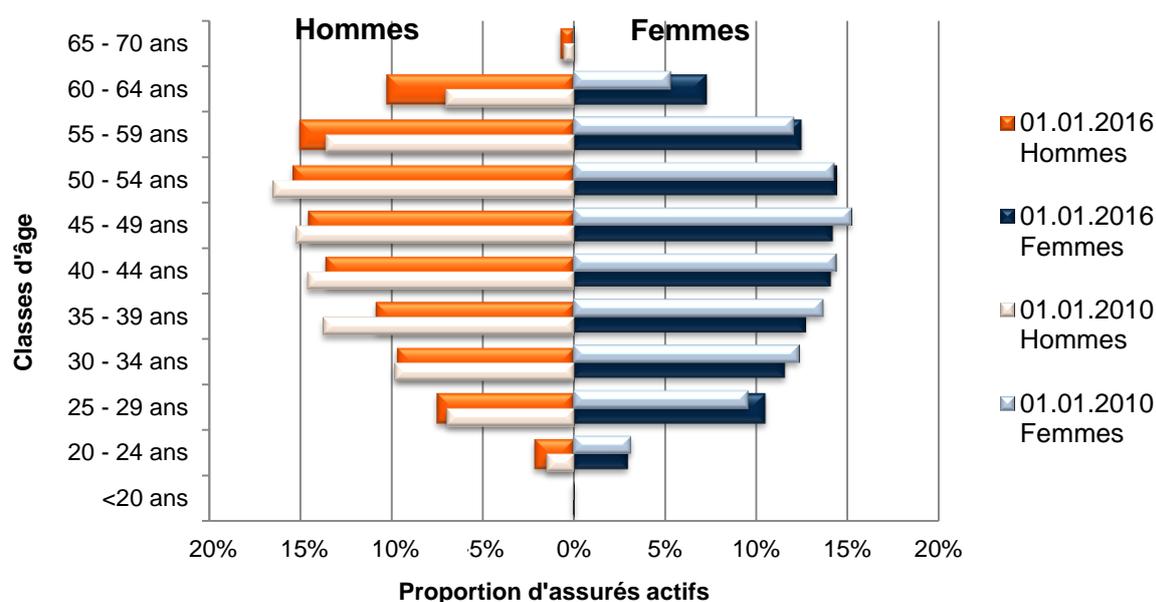
L'évolution du nombre de femmes dans ces deux catégories a également été nettement plus marquée que celle des hommes.

L'évolution du nombre de personnes au bénéfice d'une rente d'invalidité entre le 01.01.2010 et le 01.01.2016 dépend principalement des décisions rendues par l'AI. Toutefois, d'autres facteurs tels que les mesures de réintégration prises lors de la 6^e révision de l'AI ainsi que la hausse de l'âge ordinaire de la retraite au 01.01.2014⁷ influencent également cette évolution.

Le nombre de nouveaux retraités a connu une hausse importante durant ces 6 années. Cela s'explique très certainement par les changements au 01.01.2014 qui ont conduit à l'anticipation de nombreux départs en retraite durant l'exercice 2013. La structure d'âge des assurés en activité permet elle aussi d'expliquer l'augmentation du nombre de retraités au cours des dernières années.

⁷ La hausse de l'âge ordinaire de la retraite au 01.01.2014 a eu pour effet de maintenir au sein de la catégorie des invalides les personnes entre 62 et 64 ans. Ainsi, depuis 2014, aucun assuré invalide n'a été mis en retraite alors qu'en 2013, 29 assurés avaient changé de statut.

Le graphique ci-dessous compare la proportion d'assurés en activité par classes d'âge entre le 01.01.2010 et le 01.01.2016 :



Ce graphique montre une hausse de la proportion des personnes actives dans les classes d'âge de 55 à 59 ans et de 60 à 64 ans depuis 2010. Cette augmentation va très probablement entraîner un nombre plus élevé de retraites par rapport à la moyenne dans les années à venir. Cela reflète le vieillissement démographique attendu. L'âge moyen des assurés en activité passe de 43 ans et 5 mois (01.01.2010) à 43 ans et 11 mois (01.01.2016).

4.4. Employeurs

Au 01.01.2016, 141 employeurs assurent leur personnel à prevoyance.ne. Leur représentation au sein du Conseil d'administration (9 membres depuis le 01.01.2015) est déterminée en fonction de leur nombre respectif d'affiliés actifs. L'Etat de Neuchâtel dispose de deux sièges au moins et les villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, chacune d'un siège au moins.

Les représentants employeurs au Bureau du Conseil d'administration rencontrent une fois par année les employeurs affiliés. Une rencontre avec les employeurs s'est ainsi tenue le 25.11.2015. De la même manière, une rencontre entre les représentants assurés au Bureau et les représentants des associations professionnelles a eu lieu le 18.11.2015. Ces séances traduisent la décision et la volonté des organes de la Caisse de renforcer les échanges avec l'ensemble des employeurs affiliés et les associations professionnelles.

En outre, l'administration de la Caisse poursuit ses échanges réguliers avec les gestionnaires des ressources humaines des employeurs affiliés. Ces derniers sont des relais importants pour prevoyance.ne afin de partager avec les assurés les spécificités de la prévoyance professionnelle.

4.5. Prestations

Dans le cadre de l'application de la LPP, prevoyance.ne s'engage à prendre l'ensemble des mesures permettant aux personnes âgées, aux survivants et aux invalides de maintenir, avec l'aide de l'assurance vieillesse, survivants et invalidité fédérale (AVS/AI), un niveau de vie approprié lors de la survenance d'un cas d'assurance.

Le tableau ci-dessous détaille les prestations réglementaires versées (en milliers de CHF) en 2015 (et en 2010 pour la comparaison) :

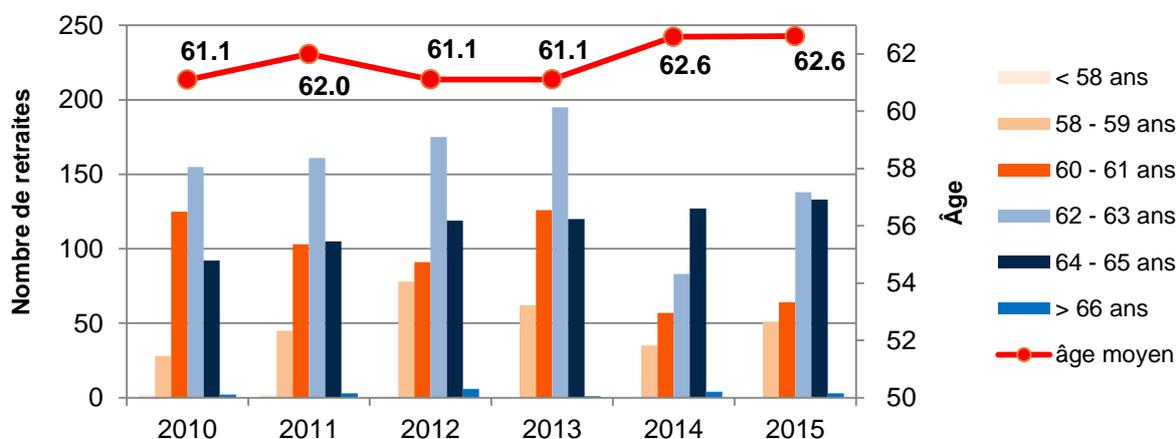
	2015	2010	Evolution	
Prestations en rentes	221'044	198'452	22'592	11.4%
Retraites	176'927	158'433	18'494	11.7%
<i>dont ponts-AVS</i>	9'973	15'045	-5'072	-33.7%
Survivants	33'991	31'273	2'718	8.7%
Invalides	10'127	8'746	1'381	15.8%
Prestations en capital	11'416	5'949	5'467	91.9%
Autres prestations *	-906	-1'025	119	-11.6%
Total	231'554	203'376	28'178	13.9%

* La rubrique Autres prestations se compose des Autres recettes d'assurance et des Autres charges d'assurance. L'explication relative à la diminution de ce montant se trouve au chapitre 7.7. de l'annexe.

Comme le montrent les chiffres ci-avant, les prestations sont versées sous forme de rente, de capital ou sous une forme mixte (25% au maximum). La majeure partie des prestations (plus de 95% en 2015) le sont sous forme de rente. Pour l'établissement de ce tableau, les rentes d'enfants ont été intégrées au type de pensionnés correspondant.

Depuis la création de prevoyance.ne, le montant des rentes pont-AVS a sensiblement baissé. Cette diminution s'explique par l'extinction annuelle des rentes octroyées par le programme d'encouragement temporaire à la retraite anticipée de l'Etat de Neuchâtel. Cette baisse devrait se poursuivre jusqu'en 2016.

Les prestations de retraite constituent la majorité des versements de la Caisse. Les assurés ont la possibilité de prendre leur retraite à partir de 58 ans de manière flexible. Le graphique suivant montre l'évolution des âges de départ en retraite :



Comme déjà indiqué, l'année 2013 a connu un nombre plus important de départs en retraite. L'augmentation de l'âge de retraite ordinaire a eu pour effet de diminuer les départs avant 62 ans et d'augmenter ceux entre 64 et 65 ans, comme le montre le graphique pour les années 2014 et 2015.

L'âge moyen de retraite est resté stable à 62 ans et 6 mois en 2015. Cette stabilité s'explique très probablement par les dispositions transitoires qui ont accompagné la modification de l'âge ordinaire de retraite au 01.01.2014.

5. PLACEMENTS

5.1. Contexte économique et des marchés

Les marchés financiers ont été particulièrement chahutés en 2015. Le 15 janvier, la BNS créait la surprise en décidant d'abandonner le taux plancher de 1.20 franc suisse pour 1 euro et d'abaisser le taux de référence de 0.5% en le faisant passer à -0.75%. Cette annonce provoquait un vent de panique. En deux jours, l'euro perdait 17.4%, le dollar 15.8% et l'indice de la bourse suisse 11.9% (SPI). Ce dernier regagnait toutefois le terrain perdu en à peine deux mois, soutenu par le rebond du dollar, la baisse des prix des matières premières et par le lancement de la part de la Banque Centrale Européenne (BCE) d'un vaste programme de rachat de dettes à hauteur de 60 milliards d'euros par mois afin de relancer la croissance.

Cependant, les marchés corrigeaient dès le mois de juin en raison des incertitudes grandissantes liées aux négociations difficiles entre la Grèce et ses créanciers concernant le remboursement du deuxième plan d'aide. Suite au dénouement positif de ce bras de fer, les marchés repartaient à la hausse en juillet. Toutefois, ils chutaient fortement entre août et septembre en raison des craintes d'un ralentissement de l'économie chinoise plus important que prévu. Redoutant un tassement de la conjoncture mondiale, les investisseurs se délestaient rapidement de leurs placements les plus risqués avec pour conséquences une augmentation brutale de la volatilité et une baisse marquée des devises des pays émergents. A cela venait s'ajouter mi-septembre la décision de la Réserve fédérale américaine (Fed) de maintenir ses taux d'intérêt à un plancher record invoquant des incertitudes concernant la croissance mondiale, semant encore un peu plus la confusion sur les marchés.

La situation s'inversait une fois encore dès octobre avec les interventions de plusieurs banquiers centraux réaffirmant leur volonté de tout faire pour soutenir la croissance. Le rebond durait jusqu'au début décembre lorsque la BCE décevait les investisseurs en décidant de ne pas augmenter le volume de son programme de rachat. Les marchés plongeaient à nouveau avant que les investisseurs ne saluent positivement la décision de la Fed, mi-décembre, de relever son taux directeur pour la première fois depuis 9 ans, en raison de la bonne tenue de l'économie américaine et plus particulièrement du marché de l'emploi.

En conséquence, les obligations suisses et gouvernementales ont profité de la baisse continue des taux d'intérêt liée aux politiques monétaires toujours très expansionnistes. Les obligations d'entreprises ont par contre souffert de la baisse de l'attrait des investisseurs pour le risque. Du côté des actions, la bourse suisse a terminé en hausse de 2.7% et le marché américain n'a progressé que de 1.4%⁸ malgré des données économiques encourageantes. En Europe, la progression a été finalement plus marquée avec des performances allant de 9.6% à Francfort, à 15.8% à Milan, en passant par 12.0% à Paris. Au Japon, la progression aura été de même ampleur avec 11.0% de hausse.

Par contre, exprimés en dollar, les marchés émergents ont particulièrement souffert, s'effondrant de 14.9%. Ils ont été pénalisés par la chute du baril de pétrole (-30.5%), conséquence d'une offre largement excédentaire, et par la chute de leur devise respective. Exprimée en franc suisse, la performance est similaire puisque le dollar a légèrement augmenté de 0.6%. Quant à l'euro, il a bouclé l'année en baisse de 9.7%.

⁸ Sauf indication contraire, les performances sont exprimées dans la monnaie du marché.

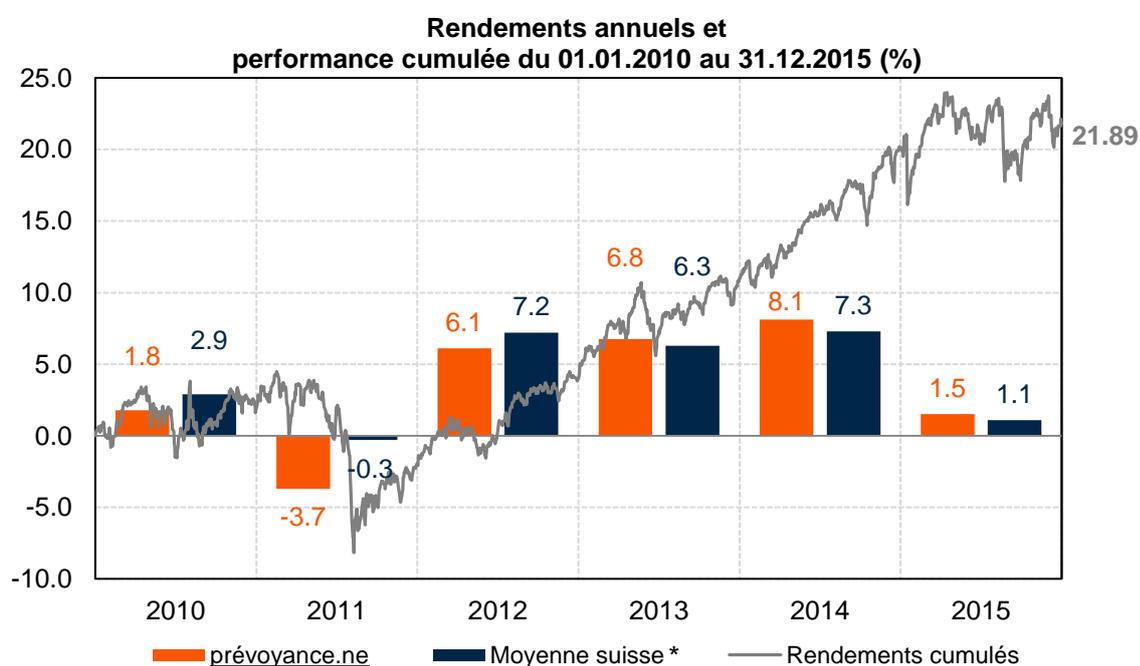


5.2. Performance de la Caisse

En 2015, la Caisse a enregistré une performance brute de 1.52% (8.12% en 2014). Après déduction des frais de gestion et d'administration de 0.25%⁹ (0.25% en 2014), la performance nette de la Caisse est de 1.27% (7.87% en 2014). Les rendements des placements contribuent ainsi à l'accroissement du total de l'actif de la Caisse qui se monte à 3.770 milliards de francs au 31.12.2015 (3.685 milliards au 31.12.2014).

Par rapport à son indice de référence, le portefeuille a surperformé de 0.22% grâce principalement aux marchés émergents et au private equity qui ont réalisé des performances nettement supérieures à leur benchmark. Des explications plus détaillées par classe d'actifs se trouvent au chapitre 6.9. de l'annexe aux comptes.

Le tableau ci-après présente les rendements annuels de la Caisse en comparaison à la moyenne des caisses de pensions suisses et l'évolution de la performance depuis le 01.01.2010. Le taux de croissance annuel moyen se situe à 3.4% soit en dessous du taux technique actuel. Cependant, la Caisse réalise une performance supérieure à la moyenne des caisses de pensions suisses pour la troisième année consécutive.



* Moyenne suisse selon l'étude "Les caisses de pensions en Suisse" de Swisscanto.

⁹ Les frais d'administration ne contiennent pas les frais TER liés aux titres et les frais de gestion de l'immobilier direct puisqu'ils sont déjà pris en compte dans le calcul de la performance exprimée ci-avant.

5.3. Activités annuelles

Concernant la gestion de la fortune, la Caisse a traité des thèmes suivants durant l'année 2015 :

- Suite à la baisse par la BNS de son taux directeur, elle a pris acte de la diminution des espérances de rendement de 3.8% à 2.8%. Cependant, après de nombreuses réflexions et analyses, la Caisse est arrivée à la conclusion que la stratégie mise en œuvre en 2014 ne devait pas être modifiée. En effet, toute adaptation aurait engendré une augmentation du risque sans forcément se traduire par un rendement supplémentaire.
- Elle a pris la décision d'implémenter une politique de rebalancement systématique dans le cadre de la nouvelle allocation stratégique. En effet, les résultats de l'étude sur l'implémentation d'un rebalancement de la stratégie selon différents paramètres ont démontré que cette approche permet de réduire automatiquement le risque, de le maintenir dans le budget alloué et d'éviter un comportement pro-cyclique.
- Les indices de référence pour l'immobilier direct (KGAST) et le private equity (LPX50) ne correspondaient pas à l'exposition du portefeuille de la Caisse. Après une étude détaillée, le Conseil d'administration a retenu comme indice de référence pour l'immobilier direct un taux de rendement constant (3.5%) déterminé annuellement en fonction des rénovations budgétisées et pour le private equity, l'indice MSCI World majoré d'une prime de risque de 1%.
- Dans le cadre de la planification des rénovations des immeubles, de nombreuses études ont été entreprises afin d'augmenter la valeur du parc à long terme. La Caisse tient compte des défis énergétiques et économiques, tout en assurant une qualité la plus adaptée possible aux locataires.
- A l'issue des études techniques et financières de rénovation, la Caisse a pu obtenir le permis de construire pour la rénovation de plusieurs adresses dans le Canton de Neuchâtel, ainsi que pour la construction d'un nouvel immeuble locatif et d'un parking à Cornaux.
- Elle a finalisé la rénovation de deux immeubles et lancé la construction de trois nouveaux immeubles, pour un total de quelque 100 appartements.

5.4. Gouvernance et stratégie de placements

Du point de vue de la gouvernance, le dispositif de contrôle de surveillance des risques est en place. Le contrôleur des investissements assure un contrôle externe, tant du suivi de la gestion interne, que du respect de la stratégie de placements et des normes légales. Afin de renforcer la gouvernance liée à l'évaluation des immeubles, un expert indépendant externe participe, depuis le bouclage des comptes 2015, à l'évaluation annuelle des immeubles.

L'allocation stratégique se concentre pour l'essentiel sur les classes d'actifs traditionnelles (obligations, actions, immobilier suisse). Elle évite les classes d'actifs moins traditionnelles (notamment hedge funds, matières premières et immobilier étranger) dont la complexité et le manque de transparence peuvent poser problème et dont le profil de risque s'apparente à d'autres classes d'actifs.

Afin de suivre au mieux l'évolution des marchés, elle accorde un poids important à la gestion passive¹⁰ pour la majorité des classes d'actifs mobilières (60%). Le détail des mandataires figure dans l'annexe aux comptes au chapitre 6.1.

¹⁰ La gestion passive ou indicielle a pour objectif de répliquer les performances d'un indice de référence. Par contre, la gestion active a pour but de surperformer l'indice de référence du portefeuille géré. Le gestionnaire va sélectionner de manière discrétionnaire les produits, titres ou secteurs susceptibles de croître plus vite que le marché.

La stratégie de placements est basée sur la volonté de ne pas effectuer de gestion tactique, d'où l'existence d'un mécanisme de rebalancement systématique. Le portefeuille est ainsi réaligné sur l'allocation stratégique dès qu'une classe d'actifs touche sa borne inférieure ou supérieure.

Enfin, la Caisse couvre stratégiquement son exposition aux risques de change sur ses investissements en devises étrangères afin de réduire la volatilité du portefeuille global. Les objectifs de couverture monétaire sont fixés à 100% pour les obligations étrangères, 100% pour le private equity et 50% pour les actions internationales. Les actions des marchés émergents ne sont pas couvertes.

Le Conseil d'administration souhaite que la gestion de la fortune de la Caisse puisse être la plus transparente et la moins onéreuse possible. Ainsi, les assurés et les employeurs affiliés pourront également s'approprier cette approche et apprécier l'évolution de la fortune de manière plus aisée.

5.5. Mise en œuvre de la stratégie de placements

La stratégie de placements mise en œuvre en 2014 a vu sa dernière étape se finaliser au 1^{er} trimestre 2015 par l'investissement de 51.5 millions dans les obligations en monnaies étrangères et 35 millions dans l'immobilier indirect suisse. Ces mouvements correspondaient aux dernières opérations de la phase de transition nécessaire à l'adaptation du portefeuille à la nouvelle stratégie et ont permis de ramener ces deux classes d'actifs sur leur objectif stratégique respectif. La liquidation des hedge funds se poursuit.

En raison de l'introduction des taux d'intérêt négatifs auprès de ses différents partenaires, la Caisse a tenté dans la mesure du possible, d'amoinrir l'impact des mesures prises par les banques sur les comptes courants en répartissant au mieux les liquidités de la Caisse auprès de différents établissements bancaires.

Début septembre, la borne supérieure des liquidités a été franchie provoquant un rebalancement systématique du portefeuille. Les opérations nécessaires à son réalignement sur l'allocation stratégique ont conduit à l'achat d'obligations (suisse et en monnaies étrangères) et d'actions de sociétés étrangères, financées par la vente d'actions suisses et par la diminution des liquidités. Les classes d'actifs ont ensuite fluctué en fonction des mouvements des marchés jusqu'à la fin de l'année.

En raison des taux d'intérêt négatifs, la Caisse limite le montant des liquidités au niveau le plus approprié pour assurer le fonds de roulement nécessaire (paiement des prestations, futur investissements immobiliers) à la bonne marche des affaires de la Caisse et le répartit auprès de plusieurs établissements.

Afin d'augmenter la diversification dans le segment de l'immobilier indirect suisse, la Caisse a décidé, au cours du 3^{ème} trimestre, de transférer une partie des investissements immobiliers traditionnels vers des placements immobiliers suisses non cotés. La gestion a été confiée à un mandataire déjà existant.

Les informations sur les différentes classes d'actifs sont détaillées dans l'annexe au chapitre 6.



6.1. Objectifs et politique

Depuis 2012, gérance.ne œuvre exclusivement pour la Caisse. Elle gère 1'752 appartements (environ 45% des appartements propriété de prévoyance.ne), sans compter les immeubles administratifs, surfaces commerciales, magasins, garages et places de parc. Elle est soumise, tout comme les autres gérances externes, aux instructions édictées en la matière par la Caisse (voir également chapitre 6.5.3. de l'annexe).

6.2. Activités

Mutations de locataires et travaux

Au vu des efforts consentis par prévoyance.ne afin d'entretenir son parc immobilier, de maintenir sa valeur et d'augmenter ses rendements, des rénovations complètes d'appartements anciens sont régulièrement prévues lors de déménagements/mutations de locataires.

Le tableau ci-dessous illustre la progression des travaux de rénovation "lourds" dans les logements, qui ont pratiquement doublé depuis 2012, passant de CHF 1'255'087.75 en 2012, à CHF 2'498'161.15 en 2015.

Ces travaux ne concernent pas l'entretien courant du parc immobilier. Il s'agit de travaux créant des plus-values et dépassant CHF 15'000.- par cas.

	2015	2014	2013	2012
Travaux lourds immeubles	1'722'877.10	1'596'601.80	1'485'416.60	1'224'386.45
Travaux lourds appartements	2'498'161.15	1'784'077.40	1'405'430.15	1'255'087.75
Total travaux lourds	4'221'038.25	3'380'679.20	2'890'846.75	2'479'474.20

Ces rénovations induisent une amélioration du standing des divers logements, de l'état locatif de tous les immeubles/appartements et de leur valeur.

D'entente avec le secteur Gestion de fortune de la Caisse, pour ces appartements rénovés, les nouveaux loyers nets sont ajustés au prix du marché.

Marché du logement

La situation du marché du logement continue de rester tendue surtout pour les personnes et familles à bas revenus, celles émanant des services sociaux et les personnes endettées. Le flux migratoire provoque également des demandes d'appartements pour libérer les centres de premier accueil.

Comme en 2014, le taux de rotation des locataires est plus important dans les montagnes neuchâteloises où l'offre reste plus soutenue.

Au vu du grand nombre d'appartements proposés en PPE dans tout le canton et compte tenu des taux hypothécaires historiquement bas, gérance.ne constate proportionnellement davantage de départs de locataires d'appartements récents (loués au prix du marché) que de résiliations de logements anciens. Les durcissements concernant les fonds propres pour l'accession à la propriété n'ont pour l'instant que peu d'impacts quantifiables sur le marché de la location.

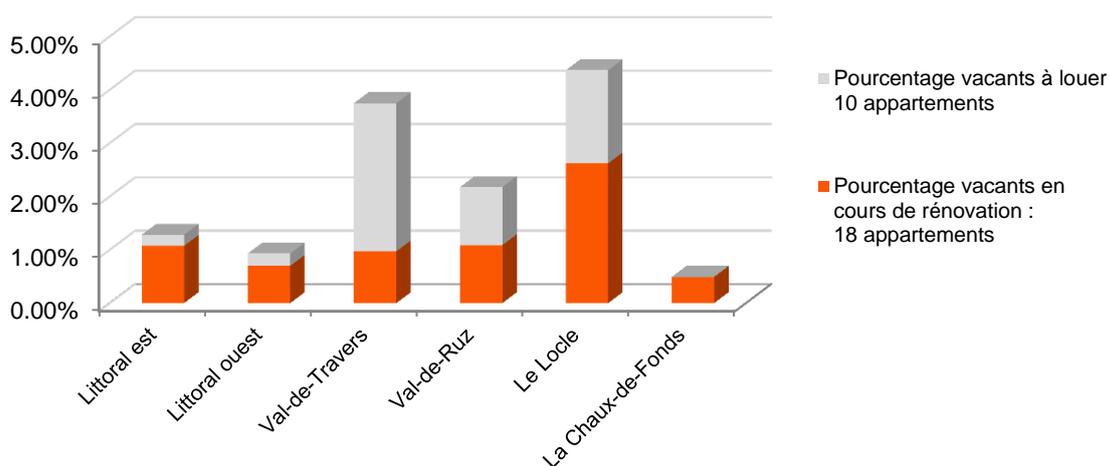
Mise en location

Les efforts consentis par gérance.ne concernant les travaux de rénovation/modernisation de la plupart des immeubles sous gestion ont mené à une forte diminution des appartements vacants hormis ceux temporairement en chantier.

Appartements vacants

Dans le tableau ci-dessous, gérance.ne a inventorié les appartements vacants au 31.12.2015. Les logements en cours de rénovation sont mentionnés dans le graphique en complément des objets vacants.

Secteurs	Nombre d'appartements gérés	Nombre d'appartements à louer au 31.12.2015
Littoral est	484	1
Littoral ouest	430	1
Val-de-Travers	108	3
Val-de-Ruz	92	1
Le Locle	229	4
La Chaux-de-Fonds	409	-
Total	1'752	10



Procédures et contestations

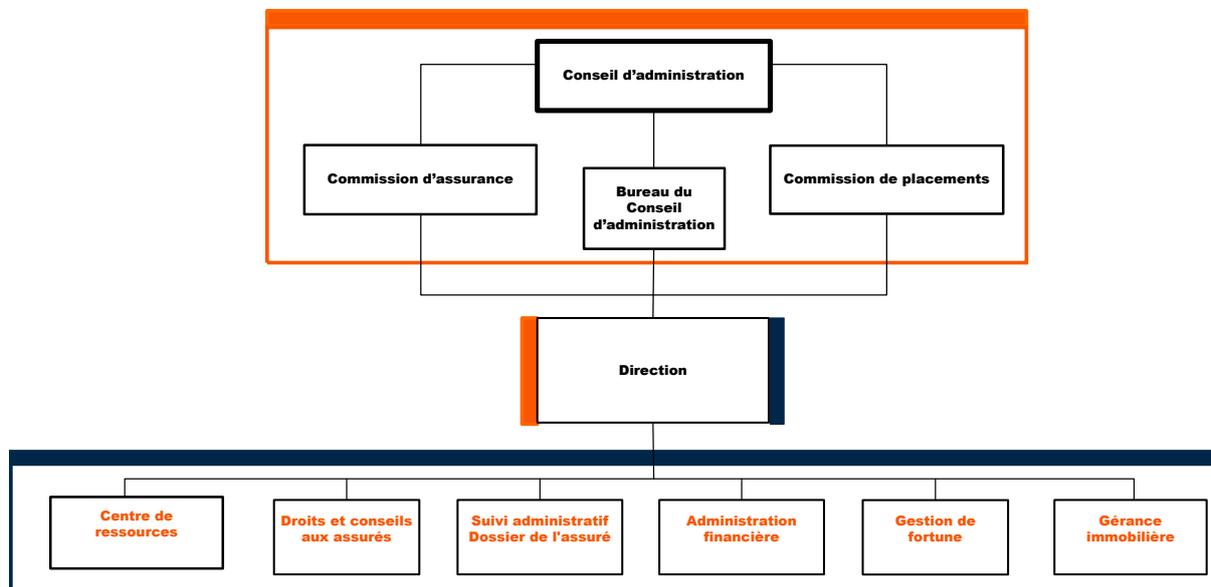
Les exigences des locataires et l'évolution de la société provoquent inmanquablement l'ouverture de dossiers juridiques, notamment au niveau des conditions de restitution des appartements, de violation des conditions du bail (respect de la tranquillité et du voisinage) et de non-paiement du loyer.

Malgré cela et grâce à des médiations soutenues, gérance.ne ne connaît que peu de procédures menant parfois à l'expulsion. En 2015, seuls trois dossiers ont dû aboutir à une résiliation/expulsion.

GOUVERNANCE

7. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

7.1. Généralités



Le Règlement d'organisation de la Caisse définit entre autres la mission, la composition et le fonctionnement des différents organes, ainsi que les exigences d'intégrité et de loyauté posées aux personnes chargées de la gestion de la Caisse. Le Conseil d'administration, organe suprême, se compose paritairment de 18 membres depuis le 01.01.2015 (30 auparavant). Le Conseil d'administration délègue à deux Commissions de 8 membres chacune la charge de préparer et d'exécuter ses décisions et de surveiller certaines affaires. La Direction assure la gestion courante de la Caisse et la mise en oeuvre des décisions du Conseil d'administration.

Afin que les membres du Conseil d'administration puissent accomplir leur devoir de diligence, la Direction organise régulièrement des séances de formation à leur intention.

Une fois par année, les membres du Conseil d'administration, la Direction et ses collaborateurs ainsi que les mandataires externes qui s'occupent de la gestion et de l'administration de la fortune doivent remplir et signer une déclaration de loyauté. Les relations d'intérêts susceptibles d'altérer leur indépendance doivent être déclarées.

prevoyance.ne est membre de l'Association Suisse des Institutions de Prévoyance (ASIP). Elle est soumise à la charte de l'ASIP, un code de bonne conduite impératif pour tous les membres de l'association. Chaque membre veille au respect des principes édictés et prend des dispositions adéquates en la matière.

L'organe de révision vérifie chaque année le respect des prescriptions relatives à la loyauté en matière de gestion de fortune.

7.2. Contrôles

Le système de contrôle interne est un processus qui doit être évalué régulièrement afin de confirmer que tous les contrôles en place sont toujours efficaces et nécessaires.

La gestion des risques est l'un des principaux soucis de l'administration. Un nouvel atelier permettant de mettre à jour les principaux risques de la Caisse a été organisé en 2015 avec la participation des collaborateurs qui occupent une fonction clé dans la Caisse. Ils ont identifié les risques et les ont intégrés à la liste provenant des ateliers précédents. A la suite de cet atelier, les 15 risques majeurs de la Caisse ont été identifiés et la mise en place des mesures adéquates afin de les limiter est en cours. Le Conseil d'administration supervise le système de contrôle interne et est régulièrement informé de son évolution.

La fonction de contrôleur de gestion a permis de développer un environnement de rigueur dans lequel tous les collaborateurs sont impliqués. En plus de ses contrôles réguliers, la contrôleur de gestion maintient à jour pour chaque processus les matrices des risques et leurs contrôles.

De plus, des intervenants externes participent à l'élaboration des rapports de contrôle présentés aux organes de la Caisse, notamment le contrôleur des investissements, l'expert en prévoyance professionnelle, l'organe de révision et l'expert immobilier.

L'organe de révision vérifie l'existence d'un système de contrôle interne adapté à la Caisse et émet des recommandations sur la manière dont le contrôle interne pourrait être renforcé.



8. ORGANES

8.1. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, organe suprême de prevoyance.ne, décide des options stratégiques de la Caisse. Dès le 01.01.2015, il est composé de 18 membres, 9 représentant les employeurs et 9 représentant les assurés, nommés au début de chaque législature cantonale.

Le Conseil d'administration désigne parmi ses membres, en respectant la représentation paritaire, un président, un vice-président, un secrétaire et un vice-secrétaire. La présidence du Conseil d'administration est confiée alternativement à la représentation des employeurs et à celle des assurés pour des périodes prévues de 2 ans.

Les membres du Conseil d'administration, ainsi que les mutations intervenues, sont les suivants pour l'année 2015 :

Nom	Représentant *	Entré-e le	Jusqu'au
GHELFI Jean-Pierre (président → 30.06.2015)	Employeur (Etat)	01.08.2012	30.06.2015
AUBERT Nicolas (vice-secrétaire → 30.06.2015) (président dès le 01.07.2015)	Employeur (Etat)	06.03.2009	
JAMBE Paul (vice-président)	Assurés (SSP)	06.03.2009	
BOURQUIN Patrick (secrétaire)	Assurés (SSP)	01.08.2012	
DELLA SANTA Blaise (vice-secrétaire dès le 01.07.2015)	Employeur (HNE)	06.03.2009	
BONGIOVANNI Fabio	Employeur (Ville Neuchâtel)	10.09.2013	
DEGRAUWE Marc	Employeur (ACN)	25.11.2013	
GONZALEZ Thierry	Employeur (Etat)	01.07.2015	
HAENNI Patrick	Employeur (ANMEA)	30.08.2013	
HEIDER Julien	Employeur (HNE)	01.09.2015	
KRAEHENBUEHL Gabriel	Employeur (UniNE)	01.01.2015	
LEGRIX Jean-Charles	Employeur (Ville La Chaux-de-Fonds)	01.02.2014	
LINDER Olivier	Employeur (HNE)	06.03.2009	30.06.2015
DE MARCELLIS Pierre	Assurés (SMF)	06.03.2009	
GRABER Pierre	Assurés (SAEN)	06.03.2009	
GREMION Nicolas	Assurés (SGADN)	15.12.2011	
KAIOUS-JEANNERET Nadia	Assurés (SSP)	04.11.2009	
MARCONE Andrea	Assurés (SSP)	06.03.2009	
OES Marc-André	Assurés (SSP)	06.03.2009	
TARDIN Michel	Assurés (SMF)	06.03.2009	

* Abréviations

ACN	Association des Communes Neuchâteloises
ANMEA	Association Neuchâteloise des Maisons pour Enfants, Adolescents et Adultes
HNE	Hôpital Neuchâtelois
SAEN	Syndicat autonome des enseignants neuchâtelois
SGADN	Syndicat des gendarmes et des agents de détention neuchâtelois
SMF	Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat
SSP	Syndicat suisse des services publics
UniNe	Université de Neuchâtel

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que les besoins l'exigent, mais au moins 4 fois par année. En 2015, il a tenu 12 séances.

La LCPFPub (art. 15) et le Règlement d'organisation (art. 5) décrivent les missions du Conseil d'administration. Les principales sont notamment :

- définir les objectifs et principes des plans d'assurance sur la base du financement inscrit dans la LCPFPub, ainsi que ceux en lien avec la gestion de fortune ;
- contrôler périodiquement la concordance à moyen et long termes entre la fortune placée et les engagements de prévoyance ;
- établir les rapports entre les employeurs affiliés et la Caisse, ainsi que les conditions d'affiliation ;
- approuver les comptes annuels ;
- définir l'organisation des organes, engager la Direction et contrôler la gestion de la Caisse ;
- donner son avis sur toute modification de la LCPFPub.

8.2. Bureau du Conseil d'administration

Le Bureau du Conseil d'administration prépare les séances du Conseil d'administration et assure la coordination entre les différents organes de prevoyance.ne. Il est composé du président, du vice-président, du secrétaire et du vice-secrétaire du Conseil d'administration.

Les présidents des Commissions ainsi que la Direction participent aux séances du Bureau avec voix consultative.

Les membres du Bureau du Conseil d'administration, ainsi que les mutations intervenues, sont les suivants pour l'année 2015 :

Nom	Représentant	Entré-e le	Jusqu'au
GHELFI Jean-Pierre (président → 30.06.2015)	Employeur (Etat)	01.08.2012	30.06.2015
AUBERT Nicolas (vice-secrétaire → 30.06.2015) (président dès le 01.07.2015)	Employeur (Etat)	06.03.2009	
JAMBE Paul (vice-président)	Assurés (SSP)	06.03.2009	
BOURQUIN Patrick (secrétaire et président de la Commission de placements)	Assurés (SSP)	01.08.2012	
DELLA SANTA Blaise (vice-secrétaire dès le 01.07.2015)	Employeur (HNE)	06.03.2009	
MARCONE Andrea (présidente de la Commission d'assurance)	Assurés (SSP)	06.03.2009	

Le Bureau s'est réuni à 12 reprises en 2015, notamment pour coordonner les activités des différents organes et traiter certaines questions spécifiques à la gestion de la Caisse.



8.3. Commission d'assurance

La Commission d'assurance se charge notamment, à l'aide de l'administration, des tâches principales suivantes (art. 19 du Règlement d'organisation) :

- proposer les adaptations des plans d'assurance ;
- proposer au Conseil d'administration les bases techniques de la Caisse et leur adaptation ;
- proposer et assurer le suivi des modifications des règlements utiles à la gestion de la partie assurance, notamment le Règlement d'assurance (RAss), le Règlement d'affiliation des employeurs (RAff), le Règlement sur les engagements de prévoyance (REng) et le Règlement relatif à la liquidation partielle de la Caisse de pensions de la fonction publique du Canton de Neuchâtel (RLPart) ;
- définir la politique de taux d'intérêt nécessaire à la gestion de la partie assurance de la Caisse ;
- analyser les rapports de l'organe de révision et de l'expert en prévoyance professionnelle, en collaboration avec la Commission de placements, et formuler des propositions si nécessaire.

Les membres de la Commission d'assurance, ainsi que les mutations intervenues pour l'exercice 2015, sont les suivants :

Nom	Représentant	Entré-e le	Jusqu'au
MARCONE Andrea (présidente)	Assurés (SSP)	06.03.2009	
DELLA SANTA Blaise (vice-président)	Employeur (HNE)	06.03.2009	
BONGIOVANNI Fabio	Employeur (Ville Neuchâtel)	10.09.2013	
HAENNI Patrick	Employeur (ANMEA)	30.08.2013	
LEGRIX Jean-Charles	Employeur (Ville La Chaux-de-Fonds)	01.02.2014	
DE MARCELLIS Pierre	Assurés (SMF)	06.03.2009	
GRABER Pierre	Assurés (SAEN)	06.03.2009	
KAIIOUS-JEANNERET Nadia	Assurés (SSP)	04.11.2009	

La Commission d'assurance a tenu 5 séances en 2015.

8.4. Commission de placements

La Commission de placements se charge notamment, à l'aide de l'administration, des tâches principales suivantes (art. 17 du Règlement d'organisation) :

- proposer la stratégie et la gouvernance des placements, les marges tactiques et les indices de référence des différentes classes d'actifs à l'organe suprême ;
- choisir le dépositaire pour les titres ;
- attribuer de manière globale les mandats de gestion mobilière et immobilière ;
- proposer les principes de rebalancement et contrôler trimestriellement leur adéquation avec la stratégie de placements ;
- valider l'évaluation annuelle des immeubles ;
- décider des acquisitions et des ventes de biens immobiliers ;
- décider des rénovations complètes d'immeubles et déterminer l'enveloppe budgétaire annuelle ;
- définir la politique de taux d'intérêt des prêts ;



- analyser les rapports de l'organe de révision et de l'expert en prévoyance professionnelle, en collaboration avec la Commission d'assurance et formuler des propositions si nécessaire.

Les membres de la Commission de placements, ainsi que les mutations intervenues pour l'exercice 2015, sont les suivants :

Nom	Représentant	Entré-e le	Jusqu'au
BOURQUIN Patrick (président)	Assurés (SSP)	01.08.2012	
LINDER Olivier (vice-président → 30.06.2015)	Employeur (HNE)	06.03.2009	30.06.2015
KRAEHENBUEHL Gabriel (vice-président dès le 01.07.2015)	Employeur (UniNE)	01.01.2015	
AUBERT Nicolas	Employeur (Etat)	06.03.2009	
DEGRAUWE Marc	Employeur (Ass. Communes neuch.)	25.11.2013	
HEIDER Julien	Employeur (HNE)	01.09.2015	
GREMION Nicolas	Assurés (SGADN)	15.12.2011	
OES Marc-André	Assurés (SSP)	06.03.2009	
TARDIN Michel	Assurés (SMF)	06.03.2009	

La Commission de placements a tenu 11 séances en 2015.

8.5. Direction

La Direction de la Caisse, à l'aide du personnel de l'administration, est chargée de la gestion de la Caisse, de proposer aux Commissions puis au Conseil d'administration les adaptations nécessaires de la réglementation, d'informer les assurés et les employeurs et de gérer toutes les relations avec les tiers. La Direction supervise également sa gérance des immeubles (gerance.ne).

Les personnes suivantes forment la Direction :

Nom	Fonction	Entré-e le	Jusqu'au
SANTSCHI Olivier	Directeur	06.03.2009	
OFZKY Myriam	Directrice adjointe	06.03.2009	

La gestion du personnel, effectuée par la Direction, repose sur le cadre donné par le Conseil d'administration dans le Règlement sur le statut du personnel. La gestion d'une caisse de pensions nécessite des compétences techniques élevées. Par analogie aux exigences légales pour les membres des organes suprêmes, la Direction encourage également la formation continue et le développement des compétences de ses collaborateurs.

La Caisse est membre de plusieurs associations professionnelles de la branche et développe des contacts avec d'autres institutions de prévoyance, notamment les caisses de pensions publiques.



OBJECTIFS ET CONCLUSION

9. OBJECTIFS ET PROJETS EN 2016 - 2017

Les objectifs de [prevoyance.ne](http://www.prevoyance.ne) pour les prochains exercices sont succinctement décrits ci-après :

- Définir les contours préalables des modifications du plan d'assurance suite à la révision à la baisse des espérances de rendement, en étroite collaboration avec les associations de personnel et les employeurs.
- Présenter les études menées concernant l'impact de la baisse des espérances de rendement ainsi que celle concernant la primauté des cotisations au Conseil d'Etat et à la Commission Prévoyance du Grand Conseil et contribuer aux futurs débats.
- Débuter les versements aux destinataires des fonds résiduels de l'ex-CPC.
- Etablir toutes les conventions d'affiliation avec les employeurs, compte tenu de la garantie nécessaire d'une collectivité publique liée au découvert technique de la Caisse, suite à la validation du Règlement relatif à la liquidation partielle de la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (RLPart) le 06.04.2016 par l'As-So.
- Inventorier les mesures éventuelles d'assainissement (limitées dans le temps) à prendre et établir un ordre de priorité si la Caisse devait dévier à terme du plan de recapitalisation, ce qui n'est pas le cas au 01.01.2016.
- Maintenir, grâce aux ressources internes, le rythme des projets de rénovations des immeubles avec des standards d'efficacité énergétique adéquats et poursuivre la recherche des opportunités d'acquisitions et de constructions.
- Accentuer la surveillance et les contrôles au sein de nos différents mandataires dans un souci d'optimisation des processus de travail et de baisse des coûts de gestion.
- Œuvrer à la formation continue du personnel de l'administration et des membres du Conseil d'administration.
- Poursuivre les chantiers informatiques en cours visant à automatiser et moderniser certains aspects de la gestion, notamment la gestion électronique des documents pour l'ensemble des secteurs de la Caisse, optimiser la structure et le transfert des données avec les employeurs dans le secteur de l'assurance ainsi que les programmes de gestion immobilière.



10. CONCLUSION

Les activités 2015 de prévoyance.ne ont été fortement impactées par la décision de la BNS de baisser ses taux de référence et par la volatilité des marchés tout au long de l'exercice. La Caisse a ainsi entrepris un processus d'études des conséquences à long terme de la baisse des espérances de rendement. Il se poursuit en 2016.

Pour 2015, les éléments principaux suivants peuvent être rappelés :

- Les principes de rebalancement ont été mis en œuvre et appliqués pour la première fois en septembre 2015.
- La performance 2015 a été réalisée dans un environnement très volatil. La Caisse réussit à réaliser une performance brute de 1.52%, supérieure à la moyenne des caisses de pensions en Suisse et supérieure à l'indice de référence de 1.30%.
- Vu l'évolution des marchés, la réserve de fluctuation de valeur a joué son rôle de coussin de sécurité. Malgré l'utilisation de 62 millions, elle s'élève encore à 481 millions au 31.12.2015.
- La provision pour baisse du taux d'intérêt technique est consacrée à une baisse à court terme du taux d'intérêt technique de 3.5% à 2.25%, pour les bénéficiaires de rentes uniquement.

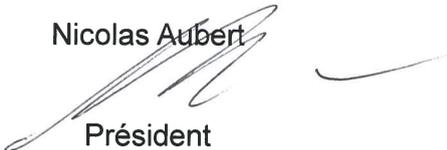
Au 01.01.2016, prévoyance.ne respecte les objectifs fixés par le législateur fédéral ainsi que son plan de recapitalisation validé par l'Autorité de surveillance (As-So). Les mesures prises portent leurs effets grâce aux efforts fournis par les assurés et les employeurs affiliés.

Ainsi, du point de vue du plan d'assurance, de la stratégie de placements et des mesures de recapitalisation, la situation de la Caisse est saine. prévoyance.ne devra toutefois prendre des mesures afin de faire face à la baisse des espérances moyennes de rendement.

La présidence et la Direction de la Caisse adressent leurs remerciements à l'ensemble des acteurs qui ont œuvré à la réalisation des objectifs de la Caisse en 2015 et en particulier à son personnel.

Olivier Santschi

Directeur

Nicolas Aubert

Président

La Chaux-de-Fonds, le 24.06.2016.

COMPTES ANNUELS

BILAN

Bilan	31.12.2015	31.12.2014
PLACEMENTS		
Liquidités	78'891'405.63	149'605'756.33
Créances à court terme	0.00	5'020'742.55
Opérations sur devises à terme	- 11'173'994.00	- 20'365'287.00
Débiteurs	7'583'939.24	8'094'397.69
Obligations suisses et étrangères en francs suisses	431'109'867.51	395'222'200.52
Obligations étrangères en monnaies étrangères	663'807'160.08	599'667'258.38
Actions de sociétés suisses	416'209'250.01	431'871'699.34
Actions de sociétés étrangères	949'791'123.74	940'886'670.63
Prêts hypothécaires aux assurés	45'945'539.51	49'956'999.60
Prêts hypothécaires aux personnes morales *	10'952'504.30	11'251'674.05
Prêts aux débiteurs non affiliés	1'798'829.25	1'865'233.15
Placements chez l'employeur *	125'564'444.24	134'201'695.07
Immeubles	784'649'754.39	772'867'980.95
Placements immobiliers indirects suisses	200'231'032.79	140'835'293.30
Placements alternatifs	62'699'788.41	61'642'908.12
TOTAL DES PLACEMENTS	3'768'060'645.10	3'682'625'222.68
COMPTE DE REGULARISATION D'ACTIFS	2'001'562.39	2'411'560.49
VALEUR DE RACHAT ASSURANCE	0.00	133'966.00
TOTAL DE L'ACTIF	3'770'062'207.49	3'685'170'749.17
DETTES		
Prestations de libre passage	28'510'349.49	25'847'199.59
Autres dettes	7'992'074.85	9'475'852.46
TOTAL DES DETTES	36'502'424.34	35'323'052.05
COMPTE DE REGULARISATION DE PASSIFS	639'809.15	832'492.45
Réserve cotisations employeurs CPC	14'775'977.10	14'607'657.35
Réserve de cotisations Etat	293'796.10	290'450.20
Réserve de cotisations HNE	2'533'702.35	2'504'839.75
TOTAL DES RESERVES (Convention Employeurs Fondateurs)	17'603'475.55	17'402'947.30
Provision assurés CPC	22'384'048.00	22'401'374.55
Provision Fondation Ville La Chaux-de-Fonds	28'182'142.55	27'861'103.25
Provision employeur Etat	566'206.75	559'756.85
Provision employeur HNE	20'954'400.25	20'715'696.30
TOTAL DES PROVISIONS (Convention Employeurs Fondateurs)	72'086'797.55	71'537'930.95
PROVISIONS RECAPITALISATION		
Provision part à l'apport supp. 60 mios	52'000.00	26'000.00
Provision part au découvert 2039	179'000.00	86'000.00
TOTAL DES PROVISIONS RECAPITALISATION	231'000.00	112'000.00

* Depuis l'exercice 2014, les prêts hypothécaires aux employeurs, ainsi que leurs intérêts courus et ceux des prêts aux communes et sociétés affiliées, sont regroupés dans la rubrique *Placements chez l'employeur*.

Bilan	31.12.2015	31.12.2014
CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES		
Capital de prévoyance actifs	2'699'577'187.75	2'598'068'355.65
Capital de prévoyance pensionnés	2'658'824'399.50	2'633'006'550.00
Provision pour changement de bases techniques	45'759'367.00	22'286'464.00
Provision pour abaissement du taux technique	335'962'508.53	312'570'465.00
Provision pour revalorisation des prestations	8'725'448.85	8'726'570.30
Provision pour cas d'invalidité en suspens	6'733'011.00	8'289'485.00
Provision pour fluctuation des risques décès et invalidité	15'000'000.00	15'000'000.00
TOTAL DES CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES	5'770'581'922.63	5'597'947'889.95
DECOUVERT TECHNIQUE	- 2'608'303'029.03	- 2'580'653'977.27
RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR	480'719'807.30	542'668'413.74
TOTAL DU PASSIF	3'770'062'207.49	3'685'170'749.17



COMPTE D'EXPLOITATION

Compte d'exploitation	01.01.2015- 31.12.2015	01.01.2014- 31.12.2014
Cotisations des assurés	114'614'568.05	111'211'221.35
Cotisations des employeurs	167'286'127.45	167'027'469.55
Fin. du découvert par l'employeur (PLP)	3'295'728.25	1'335'963.00
Subsides Fonds de garantie LPP	147'421.00	86'000.00
Rachats pour retraites	174'492.00	119'460.00
Rachats personnels	5'447'581.00	4'132'790.10
TOTAL DES COTISATIONS	290'965'917.75	283'912'904.00
Apports de libre passage	62'390'393.07	51'021'511.53
Remboursements EPL/Divorce	2'233'024.78	2'869'709.05
TOTAL DES PRESTATIONS D'ENTREES	64'623'417.85	53'891'220.58
APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTREES	355'589'335.60	337'804'124.58
Rentes de vieillesse	- 166'183'775.20	- 162'894'445.60
Rentes de survivants	- 33'381'628.15	- 32'886'554.50
Rentes d'enfants	- 2'056'956.25	- 1'995'940.45
Rentes d'invalidité	- 9'448'735.35	- 7'893'568.70
Autres prestations réglementaires	- 20'482'771.73	- 20'507'713.24
TOTAL DES PRESTATIONS REGLEMENTAIRES	- 231'553'866.68	- 226'178'222.49
Prestations de libre passage en cas de sortie	- 72'894'543.17	- 58'736'319.90
Versements anticipés pour la propriété du logement	- 9'123'792.10	- 12'559'525.90
Versements anticipés lors de divorces	- 4'914'960.30	- 4'962'941.53
TOTAL DES PRESTATIONS DE SORTIES	- 86'933'295.57	- 76'258'787.33
TOTAL DES DEPENSES PRESTATIONS	- 318'487'162.25	- 302'437'009.82
Variation des réserves (Convention employeurs fondateurs)	- 220'304.00	- 1'244'312.00
Variation des provisions (Convention employeurs fondateurs)	- 630'158.00	- 3'633'743.00
TOTAL DES VARIATIONS RESERVES ET PROVISIONS DE CONSTITUTION (CONVENTION EMPLOYEURS FONDATEURS)	- 850'462.00	- 4'878'055.00
Variation capital de prévoyance assurés actifs	- 101'479'137.95	- 101'183'174.75
Variation capital de prévoyance pensionnés	- 27'803'005.00	- 19'205'798.40
Variation provision changement de bases techniques	- 23'472'903.00	- 22'286'464.00
Variation provision pour abaissement du taux technique	- 23'392'043.53	- 12'570'465.00
Variation provision revalorisation prestations	1'121.45	- 8'726'570.30
Variation provision pour cas d'invalidité en suspens	1'556'474.00	234'645.00
Variation pour retraite anticipée	0.00	0.00
Variation provision pour fluctuation des risques décès et invalidité	0.00	0.00
Variation provision pour événements spéciaux	0.00	1'900'000.00
VARIATION DES CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES A 100%	- 174'589'494.03	- 161'837'827.45
CONTRIBUTION AU FONDS DE GARANTIE	- 843'285.80	- 794'127.00
RESULTAT NET DE L'ACTIVITE D'ASSURANCE	- 139'181'068.48	- 132'142'894.69

Compte d'exploitation	01.01.2015- 31.12.2015	01.01.2014- 31.12.2014
RESULTAT NET DES PLACEMENTS		
Résultat net sur liquidités	- 39'868.04	1'178'684.19
Résultat net sur créances à court terme	36.15	23'302.56
Résultat net sur opérations devises à terme	12'863'955.90	- 52'599'996.18
Résultat net sur obligations en francs suisses	6'571'475.94	18'396'388.60
Résultat net sur obligations en monnaies étrangères	- 10'634'696.97	56'646'473.56
Résultat net sur actions de sociétés suisses	14'673'071.51	61'922'075.70
Résultat net sur actions de sociétés étrangères	- 9'933'420.45	133'933'121.07
Résultat net sur prêts hypothécaires aux assurés	891'546.87	1'071'298.93
Résultat net sur prêts hypothécaires aux sociétés	279'397.85	299'286.90
Résultat net sur prêts aux débiteurs non affiliés	70'815.85	73'494.90
Résultat net sur placements auprès des employeurs	4'669'369.02	4'936'843.75
Résultat net sur immeubles	26'004'824.10	31'282'749.68
Résultat net sur les placements immobiliers indirects suisses	13'155'107.80	13'748'373.01
Résultat net sur les placements immobiliers indirects étrangers	0.00	92'908.57
Résultat net sur placements alternatifs	10'038'312.54	17'323'077.66
Frais sur titres, droits de garde	- 11'026'824.71	- 13'483'168.71
Organe de révision (part placements)	- 27'000.00	- 36'261.00
Frais de gestion de fortune - immobilier direct	- 2'768'163.01	- 2'998'781.36
Autorité de surveillance (part placements)	- 7'514.10	- 8'991.00
Autres frais d'administration de la fortune	- 1'499'062.30	- 1'312'530.65
TOTAL DU RESULTAT NET DES PLACEMENTS	53'281'363.95	270'488'350.18
Organe de révision (part assurance)	- 45'000.00	- 60'435.00
Autorité de surveillance (part assurance)	- 12'523.50	- 15'021.00
Expert en prévoyance professionnelle	- 187'153.20	- 143'073.00
Autres frais d'administration	- 3'453'276.97	- 3'600'370.04
TOTAL DES FRAIS D'ADMINISTRATION	- 3'697'953.67	- 3'818'899.04
RESULTAT AVANT CONSTITUTION/DISSOLUTION DE LA RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR	- 89'597'658.20	134'526'556.45
Constitution (-) / Dissolution (+) de la réserve de fluctuation de valeur	61'948'606.44	- 171'080'704.26
EXCEDENT DE CHARGES (-) / EXCEDENT DE PRODUITS (+)	- 27'649'051.76	- 36'554'147.81



ANNEXE

1. BASES ET ORGANISATION

1.1. Forme juridique et but

La Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (ci-après : "prévoyance.ne" ou "la Caisse") est un établissement de droit public, indépendant de l'Etat, doté de la personnalité juridique et ayant son siège à La Chaux-de-Fonds. Elle est inscrite au Registre du commerce.

prévoyance.ne a pour but d'assurer le personnel des employeurs de la fonction publique du canton de Neuchâtel contre les conséquences économiques de la retraite, de l'invalidité et du décès.

1.2. Enregistrement LPP, Autorité de surveillance et Fonds de garantie LPP

prévoyance.ne participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire et subrogatoire conformément à la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) du 25.06.1982. Elle est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle au sens de l'article 48 LPP (sous le numéro 305057) et relève de la surveillance de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse Occidentale (As-So), à Lausanne.

prévoyance.ne est affiliée au Fonds de garantie conformément à l'article 57 LPP et cotise selon les dispositions de l'ordonnance sur le Fonds de garantie LPP.

1.3. Indication des lois et règlements

La Loi sur la Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub), dans sa version initiale du 24.06.2008, a été modifiée par le Grand Conseil le 01.12.2015 (RSN 152.550, état au 01.01.2016).

Les règlements adoptés par le Conseil d'administration de la Caisse sont les suivants, avec l'indication des dernières modifications en date :

Règlements	Version initiale	Dernière modification
Règlement d'organisation (ROrg)	04.11.2009	01.10.2015
Règlement d'assurance (RAss)	28.11.2013	01.10.2015
Règlement sur le plan complémentaire pour les médecins-cadres (RMed)	03.11.2011	11.09.2015
Règlement sur les placements (RPlac)	15.12.2011	01.10.2015
Règlement sur les prêts (RPrêt)	21.03.2011	20.11.2014
Règlement sur les biens immobiliers (RImm)	21.06.2013	01.10.2015
Règlement d'affiliation des employeurs (RAff)	22.02.2013	26.11.2015
Convention type d'affiliation	22.02.2013	18.12.2014
Règlement relatif à la liquidation partielle (RLPart) *	16.12.2013	26.11.2015
Règlement sur les engagements de prévoyance (REng)	30.10.2013	01.10.2015
Règlement relatif aux frais (RFrais)	28.06.2012	11.09.2015
Règlement concernant le statut des collaborateurs (RStatut)	31.05.2013	24.06.2014

* L'As-So a entériné le RLPart le 06.04.2016.

Dans sa séance du 20.11.2014, le Conseil d'administration a en outre accepté le mandat de gestion des fonds de la Caisse de pensions du personnel communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds (ex-CPC) faisant l'objet du Règlement sur l'utilisation des fonds

résiduels, du 20.11.2014, établi par le liquidateur KPMG. Ce règlement est en cours de révision vu la baisse envisagée du taux d'intérêt technique de 3.5% à 2.25%.

Les dernières versions des règlements de la Caisse peuvent être consultées sur le site Internet www.prevoyance.ne.ch, rubrique *Documents en ligne / Loi et règlements*. Une rubrique *Archives* regroupe les anciens textes.

1.4. Organe suprême, gestion et droit à la signature

Le Conseil d'administration est l'organe suprême. Il décide des options stratégiques et assure, avec l'aide de la Commission de placements et de la Commission d'assurance, la surveillance et le contrôle des affaires de [prevoyance.ne](http://www.prevoyance.ne). Composé paritairement, il comprend, depuis le 01.01.2015, 18 membres, soit 9 représentants des assurés et 9 représentants des employeurs. La composition du Conseil d'administration figure dans le rapport d'activité ci-avant.

La Direction et le personnel forment l'administration de [prevoyance.ne](http://www.prevoyance.ne). Grâce à ses collaborateurs spécialisés, l'administration assure la gestion courante de la Caisse, ainsi que le fonctionnement et l'optimisation des processus (gestion, contrôles et information). Elle propose et met en œuvre les décisions de l'organe suprême et des Commissions. La Direction assure l'interface avec l'organe suprême et les Commissions et elle gère les relations externes.

L'article 26 du Règlement d'organisation de la Caisse précise de quelle manière cette dernière est valablement engagée pour toutes les tâches attribuées aux organes de [prevoyance.ne](http://www.prevoyance.ne).

Pour la gestion opérationnelle de la Caisse, la Direction établit les règles de représentation conformément à l'article 21 du Règlement d'organisation.

1.5. Expert agréé, organe de révision et principaux tiers

Le tableau ci-dessous présente les principaux tiers en lien avec la Caisse durant l'exercice 2015 :

Tiers	Société
Expert en prévoyance professionnelle	Jusqu'au 30.06.2015 : AON Hewitt, Neuchâtel M. Daniel Thomann www.aonhewitt.ch Dès le 01.07.2015 : Pittet Associés SA, Genève M. Stéphane Riesen www.pittet.net
Organe de révision	PwC, Neuchâtel M. Blaise Girardin www.pwc.ch
Banque dépositaire (Global custodian)	Credit suisse www.credit-suisse.com
Conseil et contrôle en allocation stratégique de placements (Investment controlling)	PPCmetrics, Nyon M. Pascal Frei www.ppcmetrics.ch
Expert immobilier	Dès le 08.12.2015 : M. Laurent Castella, Neuchâtel
Lignes directrices de vote / Exercice des droits de vote	Fondation Ethos / Ethos Services SA, Genève www.ethosfund.ch

Tiers	Société
Avocat-conseil	Me Jacques-André Schneider, Genève www.schneider-troillet.ch
Appui juridique et notarial	Me Jérôme Sautaux, La Chaux-de-Fonds et Me Bastien Wehrli, Le Locle
Médecin-conseil	Dr Marcel Voirol, Saint-Blaise
Programme de gestion des dossiers des assurés	AON Hewitt, Neuchâtel
Support et maintenance des outils informatiques	Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN)
Gestion des salaires	Service des ressources humaines de l'Etat (SRHE)

1.6. Employeurs

L'Etat de Neuchâtel et ses établissements, à l'exception de la Banque cantonale neuchâteloise (BCN) et de la Caisse cantonale d'assurance populaire (CCAP), ainsi que les Villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel assurent obligatoirement leur personnel à prevoyance.ne.

Conventionnellement, les communes du canton de Neuchâtel, à l'exception d'une d'entre elles, assurent leur personnel auprès de la Caisse.

Les syndicats intercommunaux, les institutions poursuivant un but d'intérêt public et les sociétés ou institutions subventionnées ou liées économiquement ou financièrement à la fonction publique du canton de Neuchâtel peuvent s'affilier aux conditions fixées par l'article 7 LCPFPub (garantie du découvert par une collectivité publique et couverture d'assurance analogue à l'ensemble des autres employeurs).

Le détail des principaux employeurs et institutions affiliés à prevoyance.ne, respectivement des associations faitières les regroupant, se trouve dans le tableau ci-dessous :

Catégories	Employeurs au 01.01.2016	Effectif total au 01.01.2016	Employeurs au 01.01.2015	Effectif total au 01.01.2015	Différence employeurs
Communes	35	6'099	36	5'950	-1
<i>dont Cercles scolaires communaux</i>	<i>(4)</i>	<i>(1'719)</i>	<i>(4)</i>	<i>(1'671)</i>	
Total Communes	35	6'099	36	5'950	-1
Cercles scolaires syndicaux	3	1'947	3	1'874	
Etat	1	6'534	1	6'492	
<i>dont Ecoles supérieures</i>	<i>(6)</i>	<i>(2'038)</i>	<i>(6)</i>	<i>(2'008)</i>	
Total Etat	1	6'534	1	6'492	
ANEMPA	8	1'142	8	1'154	
ANMEA	16	2'128	16	2'053	
CNP	1	770	1	740	
EREN	1	181	1	196	
HNE	6	3'118	5	3'111	+1
Institutions d'enseignement	4	655	4	628	
NOMAD	1	744	1	717	
Université	3	1'555	3	1'542	
VADEC	1	123	1	126	
VITEOS	1	580	1	583	
Autres institutions affiliées	60	1'692	58	1'601	(-1 ; +3)
Total Institutions	102	12'688	99	12'451	+3
Total général	141	27'268	139	26'767	+2

Le nombre d'employeurs est resté stable entre le 01.01.2015 (139) et le 01.01.2016 (141).

Dans le détail, l'évolution du nombre d'employeurs s'explique par la fusion de deux communes affiliées et le départ à la fin de l'exercice écoulé d'un employeur affilié (-2), alors que la Caisse enregistre a contrario la constitution, respectivement l'affiliation, de quatre nouveaux employeurs (+4).



2. EFFECTIFS DES MEMBRES ACTIFS ET BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

Les effectifs des assurés actifs et bénéficiaires de rentes se présentent de la manière suivante :

	Hommes	Femmes	Total	Evolution		
				Totale	Entrées	Sorties
Assurés risques						
01.01.2015	6	5	11			
01.01.2016	5	10	15	+4	+31	-27
Assurés actifs						
01.01.2015	7'429	11'055	18'484			
01.01.2016	7'551	11'257	18'808	+324	+3'455	-3'131
Assurés "en suspens" *						
01.01.2015	19	39	58			
01.01.2016	12	24	36	-22	+12	-34
Total des assurés en activité						
01.01.2015	7'454	11'099	18'553			
01.01.2016	7'568	11'291	18'859	+306	+3'498	-3'192
Retraités						
01.01.2015	3'077	2'834	5'911			
01.01.2016	3'097	2'959	6'056	+145	+328	-183
Conjoints survivants						
01.01.2015	128	1'278	1'406			
01.01.2016	132	1'278	1'410	+4	+80	-76
Invalides						
01.01.2015	167	286	453			
01.01.2016	187	317	504	+51	+70	-19
Enfants de retraités, d'invalides et orphelins						
01.01.2015	228	216	444			
01.01.2016	217	222	439	-5	+93	-98
Total des bénéficiaires de rentes						
01.01.2015	3'600	4'614	8'214			
01.01.2016	3'633	4'776	8'409	+195	+571	-376
Total des assurés en activité et des bénéficiaires de rentes						
01.01.2015	11'054	15'713	26'767			
01.01.2016	11'201	16'067	27'268	+501	+4'069	-3'568

* Les assurés "en suspens" ne paient plus de cotisations (fin de droit au salaire) et sont en principe en attente d'une décision AI (voir chapitre 5.5.).

Les retraités différés (assurés qui n'exercent plus d'activité lucrative pour un employeur affilié, mais qui ne reçoivent pas encore de rente par choix d'en différer le versement) sont au nombre de 44 (31 en 2014) et font partie des retraités dans le tableau ci-avant.

Les effectifs ci-dessus ne prennent pas en compte les assurés actifs et bénéficiaires de rentes du plan complémentaire pour les médecins-cadres. En 2015, l'effectif de ce plan représente 95 assurés actifs (53 en 2014) et 9 bénéficiaires de rentes (7 en 2014). La hausse marquée des assurés actifs s'explique par une modification des conditions de travail au sein de l'HNE.

Les concubins survivants sont intégrés aux conjoints survivants.

En 2015, l'effectif total des assurés a augmenté de 501 personnes (+1.9%), réparties entre actifs (+306) et bénéficiaires de rentes (+195). En termes relatifs, l'augmentation est de +1.7% pour les assurés en activité et de +2.4% pour les bénéficiaires de rentes.

Pour les bénéficiaires de rentes, l'augmentation du nombre d'invalides est plus importante en 2015 (+51) qu'en 2014 (+37). Pour rappel, la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) connaît la même notion de l'invalidité que l'assurance invalidité fédérale (AI). Ainsi, les institutions de prévoyance doivent obligatoirement se plier aux constats des organes de l'AI. Cet effet coercitif concerne aussi bien le degré d'invalidité défini par l'AI que la survenance de l'incapacité de travail invalidante. Ainsi, l'évolution des cas d'invalidité dépend directement du rythme de traitement des cas par l'Office de l'assurance invalidité (OAI). Il peut alors en résulter une certaine influence sur l'évolution de la sinistralité entre deux exercices. Ce fut le cas durant l'exercice écoulé avec le rattrapage début 2015 d'une douzaine de décisions AI intervenues à la fin de l'exercice 2014. De plus, avec la modification de l'âge ordinaire de la retraite au 01.01.2014 (+ 2 ans), les deux derniers exercices n'ont alors pas enregistré d'assurés invalides atteignant l'âge de la retraite (changement de catégorie de rentiers), alors qu'ils n'étaient pas moins de 29 personnes en 2013. Ces deux événements cumulés expliquent la hausse, que l'on peut en principe qualifier de ponctuelle, du nombre d'assurés invalides.

Toutes les autres catégories suivent une évolution analogue par rapport à l'exercice précédent.

Pour l'exercice 2015, la Caisse enregistre près de 6'500 mouvements au sein de l'effectif (24% de son total) conduisant à une augmentation nette de 501 assurés. Même si le traitement de chaque cas n'est pas similaire, l'indication des mouvements donne une bonne idée du volume de travail effectué par l'administration de la Caisse.



3. NATURE DE L'APPLICATION DU BUT

3.1. Explication des plans de prévoyance

Le Règlement d'assurance de la Caisse prévoit au 31.12.2015 deux collectifs distincts au sein de son plan d'assurance, résumés succinctement ci-dessous :

- Le collectif ordinaire (ci-après : "plan ordinaire"), en primauté des prestations, basé sur un traitement assuré calculé sur la moyenne des traitements cotisants dès 57 ans, compte tenu d'un taux de rente annuel de 1.35135% par année d'assurance, pour une durée d'assurance débutant le 1^{er} janvier qui suit le 19^{ème} anniversaire jusqu'au jour de la retraite ordinaire de 64 ans¹¹; possibilité de débiter le versement de la rente de manière anticipée ou partielle dès 58 ans et de le reporter ou différer au plus tard jusqu'à 70 ans.
- Le collectif spécial (PPP) (ci-après : "dispositions particulières PPP"), pour les policiers, pompiers, pilotes et professions pénibles reconnues par l'employeur, selon les mêmes conditions que le plan ordinaire, sauf pour l'âge de la retraite ordinaire (61 ans), les taux de cotisations (assurés et employeurs) et deux années de pont-AVS préfinancées par les employeurs et les assurés.

L'affiliation obligatoire commence le jour de l'entrée en service, toutefois au plus tôt le 1^{er} janvier qui suit le 17^{ème} anniversaire. Elle ne couvre que les risques d'invalidité et de décès jusqu'au 31 décembre de l'année coïncidant avec le 19^{ème} anniversaire, puis ensuite seulement elle s'étend à la retraite.

Le Règlement sur le plan complémentaire pour les médecins-cadres prévoit, en primauté des cotisations, la constitution d'un capital-épargne assurant des prestations calculées sur les honoraires et sur la part du traitement annuel comprise entre CHF 250'000.- et CHF 400'000.-.

3.2. Financement, méthodes de financement

Chaque assuré est tenu de cotiser dès son affiliation à la Caisse et ce jusqu'au jour où un cas d'assurance survient, mais au plus tard jusqu'à l'âge de 70 ans ou à la fin de l'affiliation à la Caisse.

Appliqués au traitement cotisant (traitement déterminant réduit d'un montant de coordination de CHF 16'450.- en 2015, pour un degré d'occupation de 100%), les taux de cotisations règlementaires (valables depuis le 01.01.2014) sont les suivants :

Âge	Plan de base		Dispositions particulières PPP	
	Assurés	Employeurs	Assurés	Employeurs
17 - 19 ans*	1.00%	1.00%	1.00%	1.00%
20 - 29 ans	8.80%	14.70%	11.35%	16.45%
30 - 39 ans	9.30%	14.70%	11.85%	16.45%
40 - 49 ans	9.80%	14.70%	12.35%	16.45%
50 - 59 ans	10.50%	14.70%	13.05%	16.45%
60 - 70 ans	10.70%	14.70%	13.25%	16.45%

* Assurés "risques" couverts uniquement contre les risques décès et invalidité.

¹¹ Le calcul de la rente tient compte des degrés d'activité effectués au cours de la carrière.

Un rappel de cotisation est prélevé lors de chaque augmentation individuelle de traitement selon une méthode collective de financement. La Caisse calcule le rappel de cotisation en fonction de l'évolution du traitement assuré et non sur la base de l'augmentation induite des capitaux de prévoyance, ce qui fait apparaître une composante de solidarité entre assurés jeunes et plus âgés. Depuis le 01.01.2014, ce rappel est échelonné selon l'âge de l'assuré et réparti à raison de 40% à charge de l'assuré et 60% à charge de l'employeur. Il se présente comme suit :

Âge	Taux de rappels	Assurés	Employeurs
20 - 29 ans	85.00%	34.00%	51.00%
30 - 39 ans	95.00%	38.00%	57.00%
40 - 49 ans	100.00%	40.00%	60.00%
50 - 59 ans	115.00%	46.00%	69.00%
60 - 70 ans	125.00%	50.00%	75.00%

Le plan complémentaire des médecins-cadres est financé par une cotisation de 10% appliquée au traitement soumis à ce plan, répartie par moitié à charge des assurés et de l'employeur.

Les frais de la gestion courante de prévoyance.ne sont financés par une cotisation de 0.3% contenue dans la cotisation totale. Certaines prestations spécifiques sont facturées selon les tarifs mentionnés dans le Règlement sur les frais.

3.3. Autres informations sur l'activité de prévoyance

Néant.



4. PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

4.1. Confirmation de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

En application de l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les comptes de prevoyance.ne sont présentés conformément à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26, dans sa version du 01.01.2014.

4.2. Principes comptables et d'évaluation

La comptabilité est tenue conformément au droit des obligations, à l'article 48 OPP2 et à la Swiss GAAP RPC 26.

Toutes les opérations sont enregistrées à la date du jour et toutes les transactions le sont à la date de clôture.

Rubrique	Principe d'évaluation
Monnaies étrangères	Converties en francs suisses, par le Global custodian, au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.
Liquidités, créances à court terme, débiteurs, prêts et placements chez l'employeur	Comptabilisés à leur valeur nominale.
Titres	Comptabilisés à leur valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue (notamment pour les placements alternatifs).
Immeubles	Évalués annuellement au 31 décembre selon la méthode de rendement. Cette dernière tient compte de la capitalisation de l'état locatif net au 1 ^{er} décembre de l'exercice concerné.
Rénovations d'immeubles	Portées en augmentation de la valeur de l'immeuble en tenant compte des nouveaux états locatifs et du taux de capitalisation après travaux.
Constructions	Comptabilisées au coût de construction.
Terrains à bâtir	Évalués selon les prix du marché.
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	Calculés à l'aide des bases techniques selon le Règlement sur les engagements.

4.3. Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Néant.



5. COUVERTURE DES RISQUES / RÈGLES TECHNIQUES / TAUX DE COUVERTURE

5.1. Nature de la couverture des risques et réassurance

prévoyance.ne est une institution de prévoyance autonome qui ne réassure pas les risques décès et invalidité auprès d'un tiers. Les nouveaux cas d'invalidité prévisibles font l'objet d'une provision technique nommée *Provision pour cas d'invalidité en suspens* (voir chapitre 5.5.).

Afin de faire face aux fluctuations des risques décès et invalidité, une provision a également été constituée à cet effet depuis le 01.01.2014, nommée *Provision pour fluctuation des risques décès et invalidité*.

Ces deux provisions sont régies par le Règlement sur les engagements. Elles répondent à la fois aux exigences en matière de transparence dans l'établissement des comptes et protègent la Caisse contre d'éventuelles fluctuations sur ces risques.

5.2. Evolution du capital de prévoyance des assurés actifs

Le *Capital de prévoyance des assurés actifs* correspond à la somme des prestations de libre passage réglementaires au 31.12.2015.

Le détail se présente de la manière suivante :

	31.12.2015	31.12.2014	Evolution
Capital de prévoyance des assurés actifs du plan de base	2'694'675'408.90	2'594'022'800.85	100'652'608.05
Capital de prévoyance des assurés actifs du plan des médecins-cadres	4'901'778.85	4'045'554.80	856'224.05
Capital de prévoyance des assurés actifs	2'699'577'187.75	2'598'068'355.65	101'508'832.10

L'augmentation du capital de prévoyance des assurés actifs se monte à CHF 101'508'832.10, auxquels il faut déduire CHF 29'694.15 représentant les acomptes payés en 2015 concernant des *Rachats* et des *Remboursements divorce* par acomptes, ce qui conduit à une variation totale de CHF 101'479'137.95.

5.3. Total des avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)

	31.12.2015	31.12.2014	Evolution
Total des avoirs de vieillesse LPP	1'119'496'182.40	1'078'191'431.20	41'304'751.20
Taux d'intérêt minimal LPP	1.75%	1.75%	0.00%

5.4. Evolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes

Le *Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes* correspond à la valeur actuelle des rentes servies et des rentes expectatives (futurs rentes de conjoints survivants par exemple), soit le montant nécessaire au 1^{er} janvier pour assumer le versement des rentes jusqu'à leur terme selon les bases techniques appliquées.

Le détail se présente de la manière suivante :

	31.12.2015	31.12.2014	Evolution
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes du plan de base	2'658'448'143.50	2'632'701'058.00	25'747'085.50
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes du plan des médecins-cadres	376'256.00	305'492.00	70'764.00
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	2'658'824'399.50	2'633'006'550.00	25'817'849.50

L'augmentation du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes se monte à CHF 25'817'849.50, auxquels il faut ajouter CHF 146'754.50 représentant plusieurs réductions viagères, notamment dues à des rétroactifs d'impôt à la source et des calculs de surassurance, ainsi qu'un montant de CHF 1'838'401.- lié à la sortie d'un employeur au 31.12.2015. Compte tenu de ces éléments, la variation totale s'élève à CHF 27'803'005.-.

5.5. Bases techniques, provisions techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Le détail des provisions techniques se présente de la manière suivante :

	31.12.2015	31.12.2014	Evolution
Provision pour changement de bases techniques	45'759'367.00	22'286'464.00	23'472'903.00
Provision pour abaissement du taux technique	335'962'508.53	312'570'465.00	23'392'043.53
Provision pour revalorisation des prestations	8'725'448.85	8'726'570.30	-1'121.45
Provision pour cas d'invalidité en suspens	6'733'011.00	8'289'485.00	-1'556'474.00
Provision pour fluctuation des risques décès et invalidité	15'000'000.00	15'000'000.00	0.00
Total des provisions techniques	412'180'335.38	366'872'984.30	45'307'351.08

Depuis le 01.01.2014, les capitaux de prévoyance sont calculés à l'aide des bases techniques LPP 2010 projetées jusqu'en 2013 et d'un taux technique de 3.5%.

Afin d'être en mesure de financer le prochain coût du changement des bases techniques, la *Provision pour changement des bases techniques* correspond à 0.8% de l'ensemble des capitaux de prévoyance et des provisions techniques. Elle est augmentée de 0.4% par année jusqu'à ce prochain changement. Aucune provision pour changement des bases techniques n'est nécessaire pour les capitaux de prévoyance des assurés actifs du plan des médecins-cadres.

Pour permettre de couvrir à futur le coût d'une baisse du taux d'intérêt technique à 2.25% pour les bénéficiaires de rentes uniquement, la *Provision pour abaissement du taux technique* a été actualisée en fonction des engagements concernés. Cette décision a été prise par le Conseil d'administration du 17.12.2015 sur recommandation de l'expert agréé et conformément à l'article 12 du Règlement sur les engagements de prévoyance. La provision y relative a été constituée avec l'accord de l'organe de révision et de l'Autorité de surveillance.

La provision permettra de couvrir l'impact de ce futur changement sur le taux de couverture et par conséquent, de satisfaire au respect du plan de recapitalisation. Au 31.12.2014, elle avait été complètement constituée selon un objectif de baisse du taux d'intérêt technique à 3% pour l'ensemble des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes.

La *Provision pour revalorisation des prestations* est destinée à prendre en compte l'accroissement des capitaux de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes au 01.01.2016 lors de l'établissement du bilan de la Caisse au 31 décembre de l'année en cours. Elle tient compte, pour les assurés actifs, de l'augmentation des traitements assurés, de la norme minimale selon article 17 LFLP sous déduction des rappels de cotisations de l'employeur au 01.01.2016.

Pour les bénéficiaires de rentes, la provision prend en compte l'indexation des rentes. En raison de la variation négative de l'IPC (-1.2% de mai à mai), le Conseil d'administration a pris la décision lors de sa séance du 26.11.2015 de ne pas adapter les rentes en cours au 01.01.2016, ceci en application des articles 32c LCPFPub et 104 du Règlement d'assurance.

Comme indiqué au chapitre 5.1., la Caisse a constitué une *Provision pour cas d'invalidité en suspens*. Il s'agit du coût estimé des cas d'invalidité pour lesquels l'Office AI a établi un "projet d'acceptation de rente" alors qu'une décision définitive de la Caisse de compensation AVS/AI/APG n'a pas été rendue au moment du bouclage des comptes de la Caisse, ainsi que des cas d'invalidité qui ont fait l'objet d'une décision définitive, mais pour lesquels des informations manquaient pour leur traitement par la Caisse.

Sur recommandation de l'expert, une *Provision pour fluctuation des risques décès et invalidité* a été créée au 01.01.2014 afin d'amortir les effets d'une évolution défavorable du risque décès et invalidité. L'évolution de ces risques ne nécessite pas de l'adapter au 31.12.2015.

5.6. Réserves et provisions non techniques

Le Règlement sur les engagements de prévoyance définit les principes de constitution et dissolution des provisions non techniques en lien avec la liquidation de l'ex-CPC.

Le détail des réserves et provisions non techniques figurant au passif du bilan est le suivant :

	31.12.2015	31.12.2014	Evolution
Réserve cotisations employeurs CPC	14'775'977.10	14'607'657.35	168'319.75
Réserve cotisations (Etat)	293'796.10	290'450.20	3'345.90
Réserve cotisations (HNE)	2'533'702.35	2'504'839.75	28'862.60
Provision assurés CPC	22'384'048.00	22'401'374.55	-17'326.55
Provision Fondation Ville de La Chaux-de-Fonds	28'182'142.55	27'861'103.25	321'039.30
Provision employeur Etat	566'206.75	559'756.85	6'449.90
Provision employeur HNE	20'954'400.25	20'715'696.30	238'703.95
Total des réserves et provisions non techniques	89'690'273.10	88'940'878.25	749'394.85

La Caisse a reçu la totalité des patrimoines des trois institutions de prévoyance des employeurs fondateurs. Pour tenir compte du degré de couverture plus élevé de la Caisse de pensions du personnel communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds (CPC), le montant supplémentaire par rapport au degré de couverture d'entrée a été porté en réserves et provisions.

Suite à la liquidation de la CPC, décidée par l'Autorité de surveillance et combattue par quelque 150 recourants devant le Tribunal administratif fédéral (TAF), ces montants ont été conservés dans les comptes de [prevoyance.ne](http://www.prevoyance.ne). Ils ont évolué en 2015 selon le taux de performance nette de +1.27% (+7.87% en 2014). Afin de pouvoir libérer rapidement la *Provision assurés CPC*, le montant correspondant a été considéré comme un placement fiduciaire et placé "sans risque". Ainsi, il évolue en fonction du taux Libor au 1^{er} janvier de l'exercice concerné soit +0.0364% (+0.2094% en 2014).

L'augmentation des réserves et provisions durant l'exercice écoulé se monte à CHF 850'462.- desquels il faut déduire CHF 101'067.15 représentant les frais relatifs à la liquidation de l'ex-CPC.

5.7. Degré de couverture selon l'article 44 OPP2 et taux de couverture selon l'article 72a LPP

Le degré de couverture calculé selon les prescriptions de l'article 44 OPP2 correspond au rapport entre la fortune effectivement disponible et les engagements de prévoyance (capitaux de prévoyance et provisions techniques).

Le détail du calcul du degré de couverture établi par l'expert agréé se présente de la manière suivante :

Degré de couverture selon art. 44 OPP2	31.12.2015	31.12.2014	Evolution
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	2'699'577'187.75	2'598'068'355.65	101'508'832.10
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	2'658'824'399.50	2'633'006'550.00	25'817'849.50
Provisions techniques	412'180'335.38	366'872'984.30	45'307'351.08
Engagements de prévoyance (E)	5'770'581'922.63	5'597'947'889.95	172'634'032.68
Fortune disponible selon art. 72a LPP (actifs - passifs non actuariels)	3'162'278'893.60	3'017'293'912.68	144'984'980.92
RFV	480'719'807.30	542'668'413.74	-61'948'606.44
Total de la fortune selon art. 44 OPP2 (F) (actifs - passifs non actuariels + RFV)	3'642'998'700.90	3'559'962'326.42	83'036'374.48
Découvert technique selon art. 44 OPP2	2'127'583'221.73	2'037'985'563.53	89'597'658.20
Degré de couverture selon art. 44 OPP2 (F/E)	63.1 %	63.6 %	-0.5 pt de %

En tant qu'institution de prévoyance de droit public en capitalisation partielle, prevoyance.ne est soumise aux articles 72a et suivants de la LPP. Le taux de couverture selon l'article 72a LPP est calculé régulièrement afin de contrôler le suivi du plan de recapitalisation. Il se présente comme suit :

Taux de couverture selon art. 72a LPP	31.12.2015	31.12.2014	Evolution
Engagements de prévoyance (selon détail ci-dessus)	5'770'581'922.63	5'597'947'889.95	172'634'032.68
Fortune disponible selon art. 72a LPP (actifs - passifs non actuariels)	3'162'278'893.60	3'017'293'912.68	144'984'980.92
Découvert selon art. 72a LPP	2'608'303'029.03	2'580'653'977.27	27'649'051.76
Taux de couverture selon art. 72a LPP	54.8 %	53.9 %	+0.9 pt de %

L'écart entre le taux de couverture selon l'article 72a LPP et le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 correspond à la réserve de fluctuation de valeur. L'évolution de cette dernière est décrite au chapitre 6.4.

La Caisse doit suivre son plan de recapitalisation, ce qui signifie que l'évolution de sa situation financière au sens de l'article 44 OPP2 impacte l'évolution de la réserve de fluctuation de valeur. Durant l'exercice 2015, la performance des placements a été moins favorable que l'espérance moyenne des rendements selon le plan de recapitalisation adopté au 01.01.2014, ce qui a eu pour conséquence l'utilisation d'une partie de la réserve de fluctuation de valeur pour que le taux de couverture continue de satisfaire à l'objectif du plan.

Compte tenu de l'augmentation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques y relatives, supérieure à l'évolution de la fortune disponible selon l'article 72a LPP, le découvert technique de la Caisse s'accroît d'environ 27.6 millions (excédent de charges de l'exercice).

5.8. Résultat de la dernière expertise actuarielle

Les conclusions de l'expert en prévoyance professionnelle au sujet de l'expertise actuarielle sont reportées intégralement au chapitre 11.

6. EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

6.1. Organisation de l'activité de placements, règlements sur les placements

Le Règlement d'organisation précise les compétences de chaque organe de la Caisse. Le Conseil d'administration valide la gouvernance et la stratégie des placements et les règlements y relatifs.

Le Règlement sur les placements de la fortune de la Caisse de pensions de la fonction publique du Canton de Neuchâtel a été adopté le 15.12.2011 par le Conseil d'administration. Ce dernier l'a modifié lors de ses séances du 26.03, 25.06 et 01.10.2015, afin d'apporter les modifications nécessaires à l'adaptation aux nouvelles prescriptions de placements (art. 53 OPP2), de préciser les tâches du contrôleur des investissements, d'introduire les règles relatives au processus de rebalancement systématique, d'ajuster les bornes et de clarifier la base de calcul de la réserve de fluctuation de valeur (RFV).

Le Règlement sur les biens immobiliers a été adapté au 01.10.2015 afin d'inclure un critère complémentaire de correction du taux de capitalisation par rapport aux conditions du marché et de renforcer la gouvernance lors de l'expertise des immeubles.

La Commission de placements assume les tâches décrites à l'article 16 du Règlement d'organisation. Elle décide notamment, sur la base des liquidités, des ajustements nécessaires dans les classes d'actifs. Elle planifie et exerce les droits de vote d'actionnaire.

Du point de vue organisationnel, outre l'exécution de toutes les décisions de la Commission de placements, le secteur Gestion de fortune de la Caisse effectue la gestion opérationnelle des biens de la Caisse. Les principales tâches sont les suivantes :

- la gestion des liquidités ;
- la gestion du processus de rebalancement ;
- la gestion des prêts (hypothécaires, contre reconnaissance de dette et liés à la recapitalisation) selon le Règlement sur les prêts ;
- la supervision, le contrôle des performances et le suivi qualitatif et quantitatif des mandataires des classes d'actifs mobilières ;
- le suivi et le contrôle des données provenant du dépositaire global (Global custodian) ;
- l'établissement des appels d'offres ;
- la gestion financière de l'immobilier détenu en direct selon le Règlement sur les biens immobiliers, notamment :
 - le suivi de toutes les décisions de rénovations, acquisitions et ventes d'immeubles ;
 - la recherche de nouveaux projets immobiliers ;
 - la supervision et le suivi de la gestion de tous les immeubles effectués par les gérances immobilières mandatées.



Les mandataires de la Caisse sont les suivants :

	Style de gestion au 31.12.2015	Début du mandat	Fin du mandat
Liquidités			
Gestion effectuée en interne	Actif ¹²	01.01.2010	
Prêts			
Gestion effectuée en interne	Actif	01.01.2010	
Obligations en CHF			
Banque CIC	Actif	08.07.2010	
ZKB - Banque Cantonale de Zurich	Passif	05.03.2014	
Obligations gouvernementales en monnaies étr.			
Credit Suisse	Passif	08.04.2014	
UBS	Actif	08.04.2014	
Obligations d'entreprises en monnaies étr.			
Credit Suisse	Passif	08.04.2014	
UBS	Actif	08.04.2014	
Actions suisses			
IAM Independant Asset Management	Actif	01.01.2010	
UBS	Passif	01.01.2010	
Actions internationales			
Pictet Asset Management	Passif	15.11.2010	
ZKB/Swisscanto Fondations de placement	Passif	28.06.2012	
Actions marchés émergents			
Banque BNP Paribas	Actif	29.11.2010	
Banque Vontobel	Actif	22.11.2010	
Immobilier suisse direct			
Gestion financière et architecturale effectuée en interne	Actif	01.01.2010	
Immobilier suisse indirect			
Banque Cantonale Vaudoise	Actif	20.05.2011	
Banque Cantonale Vaudoise	Actif	30.09.2015	
Maerki Baumann & Co	Actif	25.11.2014	
Placements alternatifs			
Private equity			
Partners Group	Actif	13.11.2012	
Renaissance Vinci Capital	Actif	01.01.2010	
Hedge funds			
Harcourt Investment Consulting	Actif	21.10.2010	en liquidation
Man Investments (CH)	Actif	17.06.2010	en liquidation
Man Investments (CH)	Actif	30.10.2013	en liquidation
Syz Asset Management	Actif	15.04.2011	27.11.2015
UBP - Union bancaire privée	Actif	01.01.2010	en liquidation
E.I.M. SA	Actif	01.01.2010	en liquidation
Couverture monétaire			
	Passif	01.01.2011	

Au 31.12.2015, tous les mandataires des classes d'actifs mobilières sont agréés Finma (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers). Ces derniers sont également tous habilités à exercer dans la prévoyance professionnelle en qualité de gestionnaires de fortune par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP), suite à l'entrée en vigueur au 20.02.2014 de la Directive sur l'habilitation des gestionnaires de fortune actifs dans la prévoyance professionnelle.

¹² La gestion active a pour but de surperformer l'indice de référence du portefeuille géré. Le gestionnaire va sélectionner de manière discrétionnaire les produits, titres ou secteurs susceptibles de croître plus vite que le marché. Par opposition à la gestion passive ou indicielle, qui elle a pour objectif de répliquer fidèlement les performances d'un indice de référence.

Les immeubles sont gérés par les gérances immobilières suivantes :

	Début du mandat	Fin du mandat
Fidimmobil	01.01.2010	
Foncia Geco Littoral	01.01.2010	
gerance.ne	01.01.2012	
Gérance communale de la Ville de La Chaux-de-Fonds	01.01.2010	
Gérance des bâtiments de la Ville de Neuchâtel	01.01.2010	
Société Coopérative d'Habitation Lausanne (SCHL)	01.01.2010	
Naef Immobilier Neuchâtel	01.01.2010	
Naef Immobilier Nyon	01.01.2010	
Régie de Fribourg	01.01.2010	
Régie foncière SA, Genève	01.01.2010	
Régie Immobilière Jouval	01.01.2010	

A l'exception de la SCHL et de la Gérance communale de la Ville de La Chaux-de-Fonds, les gérances font partie de l'USPI (Union suisse des professionnels de l'immobilier).

6.2. Respect des limites de placements selon OPP2

Au 31.12.2015, les normes OPP2 sont respectées.

6.3. Extension des possibilités de placements

Au 31.12.2015, la Caisse n'a pas fait usage des extensions de placements au sens de l'article 50 alinéa 4 OPP2.

6.4. Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Au 31.12.2015, la Caisse dispose d'une réserve de fluctuation de valeur (RFV) de CHF 480'719'807.30. Elle est constituée d'une part, par l'apport initial des employeurs affiliés au 01.01.2014 de CHF 270'000'000.- et d'autre part, par l'évolution des marchés financiers et des effectifs depuis cette date. La performance 2015, en deçà de l'espérance moyenne de rendement attendue selon le plan de recapitalisation adopté, a eu pour conséquence une diminution de la RFV au 31.12.2015 de CHF 61'948'606.44 par rapport au 31.12.2014. Malgré cela, la situation de la Caisse reste saine puisqu'elle se situe au-dessus de l'objectif de son plan de recapitalisation.

Au bouclage des comptes 2015, la RFV se monte à 13.2% de la fortune disponible (selon art. 44 OPP2) de la Caisse soit à 71% de son objectif cible, fixé à 18.6% conformément à l'article 17 alinéa 3 du Règlement sur les placements de la fortune.

Le chapitre 3 du Rapport d'activité contient des représentations graphiques, ainsi que des explications complémentaires sur la RFV.

6.5. Présentation des placements par catégories

En 2015, le portefeuille de la Caisse a vécu son premier exercice complet de gestion selon la nouvelle stratégie d'investissements mise en œuvre en 2014. Cette dernière a pour objectif de maintenir un portefeuille concentré, pour l'essentiel, sur les classes d'actifs traditionnelles (obligations, actions, immobilier suisse) afin d'optimiser le ratio rendement/risque, améliorer la transparence et éviter les risques des placements non traditionnels (hedge funds, matières premières et immobilier étranger). Cette stratégie s'accompagne également de la volonté d'éviter la gestion tactique, d'où la mise en place d'une approche de rebalancement

systématique. Le portefeuille est ainsi réaligné sur l'allocation stratégique dès qu'une classe d'actifs touche sa borne inférieure ou supérieure.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des placements en 2015 :

Bilan (en millions) *	31.12.2015	31.12.2014	Evolution
PLACEMENTS			
Liquidités	78.9	149.6	-70.7
Créances à court terme	0.0	5.0	-5.0
Opérations sur devises à terme	-11.2	-20.4	9.2
Débiteurs ¹⁾	7.6	8.1	-0.4
Obligations suisses et étrangères en CHF	431.1	395.2	35.9
Obligations étrangères en monnaies étrangères	663.8	599.7	64.1
Actions de sociétés suisses	416.2	431.9	-15.7
Actions de sociétés étrangères	949.8	940.9	8.9
Prêts hypothécaires aux assurés	45.9	50.0	-4.0
Prêts hypothécaires aux personnes morales	11.0	11.3	-0.3
Prêts aux débiteurs non affiliés	1.8	1.9	-0.1
Placements chez l'employeur	125.6	134.2	-8.6
Immeubles	784.6	772.9	11.8
Placements immobiliers indirects suisses	200.2	140.8	59.4
Placements alternatifs	62.7	61.6	1.1
TOTAL DES PLACEMENTS	3'768.1	3'682.6	85.5
COMPTE DE REGULARISATION D'ACTIFS	2.0	2.4	-0.4
VALEUR DE RACHAT ASSURANCE	0.0	0.1	-0.1
TOTAL DE L'ACTIF	3'770.1	3'685.2	85.0

* Compte tenu de l'arrondi au million, certaines différences peuvent apparaître dans les totaux.

¹⁾ Voir chapitre 7.1.

Les variations des différents placements s'expliquent par les derniers investissements liés à la mise en place de la nouvelle stratégie, par le premier rebalancement systématique effectué par la Caisse (septembre 2015) et enfin par les mouvements des marchés financiers.

Les sous-chapitres suivants donnent les précisions nécessaires sur ces évolutions.

6.5.1. Evolution des valeurs mobilières

Au premier trimestre 2015, la Caisse a investi 51.5 millions dans les obligations en monnaies étrangères et 35 millions dans l'immobilier indirect suisse. Ces mouvements correspondaient aux dernières opérations de la phase de transition nécessaire à l'adaptation du portefeuille à la nouvelle stratégie et ont permis de ramener ces deux classes d'actifs sur leur objectif stratégique respectif.

Les différents placements ont ensuite évolué au gré des marchés financiers jusqu'en septembre lorsque la borne supérieure des liquidités, fixée à 4%, a été franchie provoquant un rebalancement systématique du portefeuille. Les opérations nécessaires à son réalignement sur l'allocation stratégique ont conduit à l'achat d'obligations (suisses et en monnaies étrangères) et d'actions de sociétés étrangères, financées par la vente d'actions suisses et par la diminution des liquidités. Les classes d'actifs ont ensuite fluctué en fonction des mouvements des marchés jusqu'à la fin de l'année.

En raison des taux d'intérêt négatifs, la Caisse limite le montant des liquidités au niveau le plus approprié pour assurer le fonds de roulement nécessaire à la bonne marche des affaires de la Caisse (paiement des prestations, futur investissements immobiliers) et le répartit auprès de plusieurs établissements.

6.5.2. Evolution des prêts et placements chez l'employeur

Le nombre de dossiers sous gestion des prêts et placements chez l'employeur est resté stable tout au long de l'exercice 2015. La légère baisse de 4.8 millions¹³ des prêts hypothécaires est due essentiellement à des ventes immobilières et aux amortissements contractuels, les autres prêts diminuant de 5.8 millions en raison de remboursements et amortissements (contractuels).

La politique des taux d'intérêt n'a pas été modifiée durant l'exercice sous revue. Le taux hypothécaire variable est resté inchangé à 2.875% (valable depuis le 01.07.2010), quant à celui des prêts contre reconnaissance de dette, il est resté stable à 3.5% pour des durées comprises entre 3 et 10 ans. Les taux des prêts hypothécaires à taux fixe (durées allant de 1 an à 15 ans) sont déterminés de manière hebdomadaire et publiés sur le site Internet www.prevoyance.ne.ch.

Au 31.12.2015, la durée moyenne des hypothèques à taux fixe en cours est de 3.4 ans, de 22.2 ans pour les prêts RFV et de 1.6 an pour les autres prêts. Le taux d'intérêt fixe moyen, pondéré par les montants prêtés, est de 3.10% (1.71% pour les prêts hypothécaires, 3.50% pour les prêts RFV et 4.17% pour les autres prêts).

6.5.3. Evolution des immeubles

Evolution de la valeur des immeubles	Montants
Valeur comptable des immeubles au 01.01.2015	772'867'980.95
Acquisition d'immeubles	-
Vente d'immeubles (Cadolles 7, Verger-Rond 2)	-9'354'013.00
Variation de la valeur des immeubles	-2'078'877.50
Part de travaux portée en charge de l'exercice (non activés)	-2'624'865.55
Montants des travaux (rénovations et constructions)	25'839'529.49
Valeur des immeubles au 31.12.2015	784'649'754.39

Afin de renforcer la gouvernance liée à l'évaluation des immeubles, un expert indépendant externe a participé à l'évaluation annuelle des immeubles.

La variation de la valeur des immeubles tient compte des éléments suivants :

- l'abaissement du taux de capitalisation de quelques immeubles suite à des travaux à plus-value (isolations périphériques, pose de nouvelles fenêtres, etc.) ;
- l'augmentation du taux de capitalisation de quelques immeubles suite à l'augmentation du risque de vacance, du degré de vétusté, de la mise en conformité ou encore des risques caractéristiques liés à leur utilisation spécifique.

La Caisse détient actuellement 10 terrains et 224 biens immobiliers (3'713 appartements, 674 garages, 1'441 places de parc intérieures et 28'551 m² de surfaces administratives et commerciales), dont 19 sont subventionnés. Le taux de capitalisation moyen de l'ensemble des immeubles (sans les terrains) s'élève à 7.24%. Ce taux exprime un besoin ordonné de rénovations impliquant des investissements conséquents ces prochaines années. Le processus est en cours.

¹³ Les prêts hypothécaires aux employeurs sont comptabilisés dans la rubrique *Placements chez l'employeur* et ont diminué de 0.5 million.

6.5.4. Evolution des opérations sur devises à terme

Stratégiquement, la Caisse couvre son exposition aux risques de change sur ses investissements en devises étrangères afin de réduire la volatilité du portefeuille global. Les objectifs de couverture monétaire sont fixés à 100% pour les obligations en monnaies étrangères, 100% pour le private equity et 50% pour les actions internationales. Les actions des marchés émergents n'étant pas couvertes, le niveau de couverture des actions étrangères est donc d'environ 42%. Au 31.12.2015, le montant couvert s'élève à 1'086 millions, représentant 65% des placements en monnaies étrangères.

Placements	31.12.2015		31.12.2014	
Monnaies étrangères couvertes	1'085'967'810	29%	994'991'233	27%
Monnaies étrangères non couvertes	582'307'572	15%	591'793'769	16%
Francs suisses	2'101'786'825	56%	2'098'385'747	57%
Total de l'actif	3'770'062'207	100%	3'685'170'749	100%

Le dollar et l'euro représentent respectivement 58% et 22% des monnaies étrangères couvertes. Le reste se répartit entre le dollar australien (1%), le dollar canadien (2%), la livre sterling (6%), le yen (11%) et le peso mexicain (0.3%).

Le montant des opérations sur devises à terme au bilan représente la différence de cours appliquée aux contrats ouverts entre le terme et le jour de la clôture des comptes. Il peut donc être positif ou négatif mais figure toujours à l'actif du bilan. Au 31.12.2015, les 23 contrats de change à terme ouverts enregistrent une perte non réalisée de CHF 11.2 millions traduisant la hausse des devises contre le franc suisse, à l'exception de la livre sterling et du dollar canadien, depuis leur dernier renouvellement trimestriel le 15.12.2015.

6.5.5. Allocation stratégique

La présentation des classes d'actifs selon l'allocation stratégique nécessite un ajustement de la répartition de l'actif du bilan selon les normes RPC 26. Ainsi, au 31.12.2015, les comptes liquidités liés aux mandataires et les opérations sur devises à terme sont répartis dans leur classe d'actifs respective. Les créances à court terme, les débiteurs (y compris 2.1 millions¹⁴ de placements chez l'employeur), la valeur de rachat d'assurance et 0.2 million du compte de régularisation d'actifs sont assimilés à des liquidités. Le solde du compte de régularisation d'actifs représente des intérêts courus sur les obligations suisses et est donc intégré à ces dernières. Les prêts sont regroupés dans une seule classe et incluent 123.4 millions de placements chez l'employeur.

¹⁴ Principalement des cotisations à recevoir.



Au 31.12.2015, l'allocation stratégique se présente ainsi :

Classes d'actifs (en millions) *	Allocation						
	31.12.2015		31.12.2014		Min	Stratégique	Max
Liquidités	88.6	2.4%	152.8	4.1%	0.0%	2.0%	4.0%
<i>Liquidités</i>	78.6	2.1%	133.7	3.6%			
<i>Débiteurs</i>	9.8	0.3%	12.6	0.3%			
<i>Créances à court terme</i>	0.0	0.0%	5.0	0.1%			
<i>Compte de régularisation d'actifs</i>	0.2	0.0%	1.4	0.0%			
<i>Valeur rachat assurance</i>	0.0	0.0%	0.1	0.0%			
Prêts	182.1	4.8%	192.0	5.2%	1.0%	5.0%	9.0%
Obligations en CHF	433.0	11.5%	400.2	10.9%	8.0%	12.0%	16.0%
Obligations en monnaies étrangères	656.9	17.4%	588.1	16.0%	12.0%	17.0%	22.0%
<i>Obligations gouv. en ME</i>	346.5	9.2%	278.3	7.6%	6.0%	9.0%	12.0%
<i>Obligations d'entreprises en ME</i>	310.5	8.2%	309.8	8.4%	6.0%	8.0%	10.0%
Actions suisses	416.2	11.0%	431.9	11.7%	8.0%	11.0%	14.0%
Actions étrangères	945.9	25.1%	932.5	25.3%	18.0%	24.0%	30.0%
<i>Actions internationales</i>	792.7	21.0%	777.6	21.1%	16.0%	20.0%	24.0%
<i>Actions marchés émergents</i>	153.2	4.1%	154.9	4.2%	2.0%	4.0%	6.0%
Immobilier	985.0	26.1%	926.4	25.1%	18.0%	27.0%	36.0%
<i>Immeubles</i>	784.6	20.8%	772.9	21.0%	14.0%	22.0%	30.0%
<i>Immobilier suisse indirect</i>	200.4	5.3%	153.5	4.2%	4.0%	5.0%	6.0%
Placements alternatifs	62.3	1.7%	61.2	1.7%	0.0%	2.0%	5.0%
<i>Private equity</i>	59.8	1.6%	51.9	1.4%	0.0%	2.0%	5.0%
<i>Hedge funds</i>	2.5	0.1%	9.3	0.3%	0.0%	0.0%	0.0%
Total de l'actif	3'770.1	100.0%	3'685.2	100.0%			

* Compte tenu de l'arrondi au million, certaines différences peuvent apparaître dans les totaux.

A l'exception des hedge funds, en liquidation, toutes les classes d'actifs sont dans les limites de leur objectif stratégique.

6.6. Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Les 23 opérations à terme ouvertes au 31.12.2015 indiquées au chapitre 6.5.4. respectent l'article 56a OPP2.

6.7. Autres engagements

Pour la classe d'actifs private equity, les souscriptions effectives correspondant aux appels de capitaux interviennent au fur et à mesure des nouveaux investissements réalisés par les mandataires de la Caisse, dans le cadre des programmes d'investissements.

En application de ce principe, les engagements restant à libérer après la date de clôture du 31.12.2015 sont de CHF 462'077.25 pour Renaissance Technologies 3 (RT3) et de EUR 19'195'254.- pour le mandat Partners Group.

Dans le cadre des contrats de construction/rénovation en cours, le montant engagé au 31.12.2015 est le suivant :

Contrats de construction/rénovation en cours	Montant
Louis-Bourguet 18, Neuchâtel	1'421'213.75
Maladières 94-98, Neuchâtel	3'023'900.90
Parcs 77-79, Neuchâtel	4'893'518.95
Charrière 55, La Chaux-de-Fonds	675'451.50
Helvétie 93-95, La Chaux-de-Fonds	6'843'860.70
Helvétie 97-99, La Chaux-de-Fonds	3'686'841.50
Chemin du Verger 22a, 22b, 22c, Collombey-Muraz	6'727'159.10
Total engagé au 31.12.2015	27'271'946.40

6.8. Prêts de titres (Securities lending)

La Caisse a conclu un contrat de prêt de titres obligataires suisses avec le Credit Suisse. Au 31.12.2015, le total des titres prêtés ne s'élevait qu'à CHF 3'601'842.-. Le prêt de titres est couvert par des garanties du Credit Suisse qui doivent correspondre au minimum à des titres liquides de premier ordre et diversifiés. La Loi sur les placements collectifs et ses dispositions d'exécution s'appliquent par analogie au sens de l'art. 53 al. 6 OPP2.

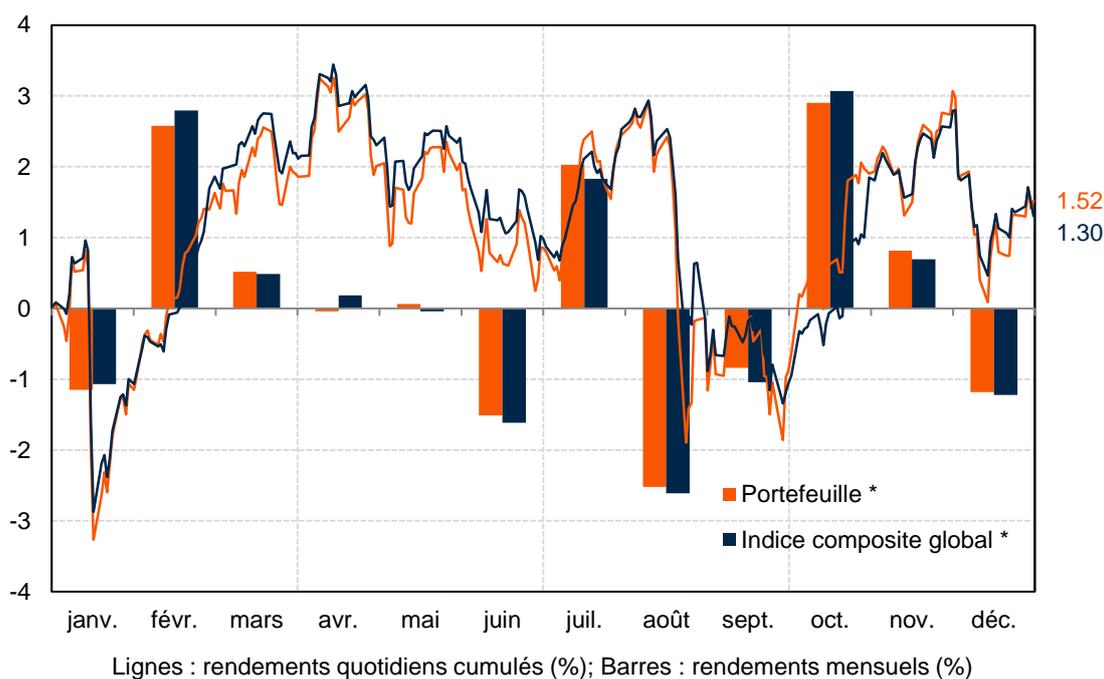
Par décision de la Commission de placements du 15.12.2014, la Caisse n'effectue plus de prêt sur titres sur les actions suisses et internationales dans le but d'exercer le droit de vote.

6.9. Performance des placements

En 2015, la Caisse a enregistré une performance brute, calculée par le Global custodian selon la méthode du TWR¹⁵, y compris la couverture monétaire, de 1.52% (8.12% en 2014). Après déduction des frais de gestion et d'administration de 0.25%¹⁶ (0.25% en 2014), la performance nette de la Caisse est de 1.27% (7.87% en 2014).

Par rapport à son indice de référence, le portefeuille a réalisé une performance brute supérieure de 22 points de base¹⁷. Cette surperformance a été principalement réalisée en mars puis de mai à septembre, ce qui a plus que compensé les sous-performances des mois de janvier, février, avril et octobre.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la performance du portefeuille et de son indice composite global en 2015 (données en %).



* Couvert contre le risque de change.

¹⁵ TWR (Time Weighted Return) est le rendement pondéré dans le temps, indépendamment des apports et retraits ; il correspond dans son principe, à la moyenne géométrique des différents rendements par période.

¹⁶ Les frais d'administration ne contiennent pas les frais TER liés aux titres et les frais de gestion de l'immobilier direct puisqu'ils sont déjà pris en compte dans le calcul de la performance exprimée ci-avant.

¹⁷ 1 point de base = 0.01%.

Le tableau ci-dessous présente la performance brute des classes d'actifs, y compris le résultat de la couverture monétaire, comparée à leur indice respectif depuis le début de l'année (données en %) :

Classe d'actifs	Indice	Performance au 31.12.2015		
		Portefeuille	Indice	Différence
Liquidités	CGBI CHF 3M Euro Deposit	0.04	-0.90	0.94
Prêts	Rdmt constant de 3%	3.12	3.00	0.12
Obligations en CHF	SBI AAA-BBB	1.62	1.77	-0.15
Obligations en ME *	Indice composite oblig. ME *	-0.65	-1.01	0.36
<i>Oblig. gov. en ME *</i>	<i>Citigroup WGBI ex CH *</i>	<i>0.28</i>	<i>-0.20</i>	<i>0.48</i>
<i>Oblig. entreprises en ME *</i>	<i>Barcl. GAC ex CH *</i>	<i>-1.66</i>	<i>-1.82</i>	<i>0.16</i>
Actions suisses	SPI	3.57	2.68	0.89
Actions étrangères *	Indice composite act. étr. *	-1.05	-2.23	1.18
<i>Actions internationales *</i>	<i>MSCI World DM ex CH *</i>	<i>0.61</i>	<i>0.53</i>	<i>0.08</i>
<i>Actions marchés émergents</i>	<i>MSCI EM</i>	<i>-9.33</i>	<i>-14.29</i>	<i>4.96</i>
Immobilier	Indice composite immobilier	3.65	3.65	0.00
<i>Immobilier suisse direct</i>	<i>Rdmt constant de 3.5%</i>	<i>3.26</i>	<i>3.50</i>	<i>-0.24</i>
<i>Immobilier suisse indirect</i>	<i>SXI Real Estate Funds</i>	<i>5.68</i>	<i>4.17</i>	<i>1.51</i>
Placements alternatifs *	Indice composite plac. alt. *	13.60	-3.83	17.43
<i>Private equity *</i>	<i>MSCI World DM + 1% *</i>	<i>12.53</i>	<i>1.95</i>	<i>10.58</i>
<i>Hedge funds *</i>	<i>HFRX Global Hedge Fund *</i>	<i>18.99</i>	<i>-5.31</i>	<i>24.30</i>
Portefeuille *	Indice composite global *¹⁸	1.52	1.30	0.22

* Couvert entièrement ou en partie contre le risque de change.

L'année 2015 a été difficile pour les marchés financiers et nettement plus volatile que les trois années précédentes. Les actions des marchés émergents ont particulièrement souffert, l'indice chutant de plus de 14%. Les obligations d'entreprises ont également terminé l'année dans le rouge mais dans une moindre mesure (-1.82%). A l'opposé, le private equity, l'immobilier suisse indirect et les actions suisses ont affiché les meilleures performances absolues.

Quant à l'approche relative (comparaison des classes d'actifs avec leur indice de référence), les marchés émergents et le private equity ont réalisé des performances nettement supérieures à leur indice de référence contribuant ainsi positivement à la surperformance. Cette dernière a été réduite par les contributions négatives des obligations suisses, des actions internationales et de l'immobilier direct.

Les indices de référence pour l'immobilier direct (KGAST) et le private equity (LPX50) ne correspondaient pas à l'exposition du portefeuille de la Caisse. Après une étude détaillée, Le Conseil d'administration a retenu comme indice de référence pour l'immobilier direct un taux de rendement constant (3.5%) déterminé en fonction des rénovations budgétisées et pour le private equity, l'indice MSCI World majoré d'une prime de risque de 1%.

6.9.1. Performance des valeurs mobilières

En 2015, les obligations suisses et gouvernementales en monnaies étrangères ont profité du mouvement continu de baisse des taux d'intérêt. Le repli des obligations d'entreprises en monnaies étrangères témoigne de la diminution de l'appétit des investisseurs pour le risque.

Par rapport à l'indice, le portefeuille obligataire suisse est en léger retrait, en raison de la sous-pondération des emprunts d'Etat et d'une durée plus courte que celle de l'indice. La surperformance des obligations étrangères s'explique principalement par le choix des gérants actifs de surpondérer les emprunts souverains/supranationaux et garantis par l'Etat, ainsi que de sous-pondérer les obligations du secteur industriel et de surpondérer les services publics. Les gérants passifs¹⁹ sont en ligne avec leur indice respectif.

¹⁸ Un indice composite est un indicateur synthétique d'un ensemble d'indices individuels valorisés. Il permet donc de fournir une mesure statistique de la performance.

¹⁹ Au sens de la note de bas de page du chapitre 6.1.

Le marché des actions suisses enregistre une hausse pour la quatrième année consécutive, soutenu notamment par les secteurs des biens de consommation de base, de la technologie et des matériaux de base. La performance du gérant passif est légèrement meilleure que celle de l'indice. Quant au gérant actif, la décision de surpondérer les biens de consommation de base et de sous-pondérer le secteur des industries a été un excellent choix d'allocation. Au niveau des titres, les surpondérations de Galenica, Lindt & Sprüngli et Nestlé sont les principaux contributeurs à l'excellente surperformance.

La performance des actions internationales est légèrement positive et en ligne avec l'indice de référence, cette classe d'actifs étant composée uniquement de gérants passifs.

De leur côté, les marchés émergents, après un premier trimestre légèrement haussier, ont connu un deuxième et surtout un troisième trimestre dévastateurs en raison des incertitudes grandissantes sur le niveau de croissance réel de la Chine et de la baisse continue des matières premières. Sur l'ensemble de l'année, ils ont corrigé de plus de 14%. Au niveau du portefeuille, le choix de l'un des gérants de limiter son exposition en Chine ainsi que de surpondérer l'Inde et les secteurs défensifs (biens de consommation de base, services publics, santé et télécommunications) a contribué à l'excellente surperformance de cette classe d'actifs.

Dans le prolongement de 2014, l'année 2015 a été à nouveau très favorable à l'immobilier indirect (deuxième performance du portefeuille derrière le private equity). Après un début d'année exceptionnel dans un contexte de baisse des taux et de l'introduction du taux directeur négatif de la BNS, les fonds de placements immobiliers ont fortement corrigé au deuxième trimestre, effaçant l'ensemble des gains du début de l'année. Au troisième trimestre, après une envolée en juillet, les prix sont repartis à la baisse en raison d'une offre abondante alimentée par des augmentations de capital pour plus d'un milliard. Le marché est reparti à la hausse lors du dernier trimestre permettant à l'indice d'afficher une performance de plus de 4% sur l'ensemble de l'année. Par rapport à ce dernier, les gérants actifs surperforment en raison de la part investie dans les fondations immobilières, ces dernières ayant joué un rôle défensif dans les phases baissières du marché et d'une bonne sélection dans les fonds de placements et les sociétés immobilières.

En ce qui concerne le private equity, le programme d'investissement lancé fin 2012 présente une performance à nouveau excellente en 2015 qui s'explique par des adaptations à la hausse des valorisations tout au long de l'année. Par contre, les deux précédents programmes régionaux dans lesquels la Caisse est engagée de longue date, ont fortement corrigé (-10%). Au final, cette classe d'actifs présente tout de même la meilleure source de rendement pour la Caisse, si l'on excepte les hedge funds en liquidation, avec 12.5% de hausse.

6.9.2. Performance des prêts

Dans un environnement de taux d'intérêt très faibles, le rendement des prêts (+3.1%) assure une stabilité au résultat global de la Caisse. La politique des taux d'intérêt est restée inchangée durant l'exercice sous revue et la Caisse offre des conditions de prêts hypothécaires à taux fixe en ligne avec le marché.

6.9.3. Rendement des immeubles

La performance de l'immobilier direct a été très favorable, bien qu'inférieure à celle de 2014 (3.26% contre 3.64%). Conformément à l'approche de gestion du parc immobilier, le rythme des rénovations a été accentué et par conséquent, péjore le rendement des immeubles. La sous-performance par rapport à l'indice de référence s'explique par une correction de la valeur des immeubles plus importante que prévue lors de la fixation de l'indice.



Le détail des revenus et charges des immeubles se présente de la manière suivante :

	2015	2014
Loyers encaissés	50'827'867.03	51'060'716.31
Travaux rénovation immeubles	-3'507'955.60	-3'876'429.95
Travaux rénovation objets loués	-5'032'046.35	-3'047'602.50
Frais d'entretien immeubles	-4'118'287.84	-3'401'918.67
Frais d'entretien objets loués	-2'941'430.59	-3'160'489.26
Honoraires gérances	-2'768'163.01	-2'710'793.36
Frais de poursuites	-4'044.50	-47'510.75
Frais de relocation	-16'212.85	-18'230.65
Impôts	-1'897'742.40	-1'510'662.90
Frais à la charge du propriétaire *	-1'944'301.55	-2'258'620.85
Assurances	-657'278.20	-774'991.20
Résultat d'exploitation des immeubles	27'940'404.14	30'253'466.22
Prise en charge part sur travaux de rénovation d'immeubles et constructions	-2'624'865.55	-2'297'422.90
Charges/recettes sur ventes/acquisitions immobilières	0.00	7'693.00
Ajustement valeur immeubles	-2'078'877.50	-1'187'404.00
Constitution/dissolution d'une provision pour impôts	0.00	300'000.00
Constitution/dissolution d'une provision sur immeuble	0.00	1'207'636.00
Résultat hors exploitation des immeubles	-4'703'743.05	-1'969'497.90
Total du résultat des immeubles	23'236'661.09	28'283'968.32
Frais de gestion de l'immobilier direct	2'768'163.01	2'998'781.36
Total du résultat des immeubles yc frais de gestion	26'004'824.10	31'282'749.68

* Dont salaires des concierges, consommation d'eau, frais d'électricité, gaz, pertes sur chauffage, frais de communication, etc

Le résultat d'exploitation des immeubles présente un résultat inférieur à l'exercice 2014. Le poste des *Loyers encaissés* baisse en raison de la vente des immeubles Cadolles 7 et Verger-Rond 2 à Neuchâtel. Cependant, ce manque à gagner est en partie compensé par l'augmentation de l'état locatif provenant des rénovations à plus-value d'immeubles et d'appartements. Les postes *Travaux rénovation immeubles* et *Travaux rénovation objets loués*, qui représentent les travaux lourds effectués sur les immeubles de la Caisse et dans les appartements, enregistrent une augmentation suite aux efforts entrepris dans la restauration globale du parc. Les *Frais d'entretien immeubles* ont augmenté en raison d'un accroissement des travaux d'entretien courants effectués directement par les gérances. Le poste *Impôts* évolue lui aussi à la hausse, suite à l'augmentation du taux d'imposition cantonal. Le poste *Assurances* diminue quant à lui en raison d'une diminution des sinistres.

Au niveau du résultat hors exploitation des immeubles, le compte *Prise en charge part sur travaux de rénovation d'immeubles et constructions* varie d'un exercice à l'autre, selon le nombre de chantiers entrepris et l'importance de ces derniers. Pour les rénovations, à chaque bouclage, les variations entre le coût des travaux et la valeur de l'immeuble retenue sont amorties sur la durée du chantier. Le poste *Ajustement valeur immeubles* relate la différence globale de la valeur des immeubles entre deux exercices. Les variations principales sont indiquées au chapitre 6.5.3.

Le suivi des vacants demeure une priorité pour la Caisse. Le taux de vacance du parc s'élève à 2.73% au 31.12.2015 (2.08% au 31.12.2014). Cette augmentation corrobore la hausse du nombre de logements vacants constatée dans le Canton de Neuchâtel. Cette évolution est principalement observée dans les districts du Locle, de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds. Malgré une qualité de rénovation correspondant aux exigences de la location actuelle, les grands appartements sont moins prisés en raison de l'environnement des taux d'intérêt qui favorisent encore la propriété privée. La Caisse constate aussi que l'évolution économique des ménages devient un frein à la relocation des grands appartements.

6.9.4. Performance des opérations sur devises à terme

Suite à la décision de la BNS d'abolir le taux plancher le 15.01.2015, la couverture monétaire a pleinement joué son rôle. Au premier trimestre, elle a rapporté 52.9 millions, soit 1.44 point de pourcentage sur la performance globale du portefeuille. A titre de comparaison, elle avait coûté 52.6 millions sur l'ensemble de 2014. Au deuxième trimestre, elle a rapporté 26.3 millions en raison surtout de la baisse de 3.6% du dollar en avril. Par contre, au troisième trimestre le dollar, l'euro et le yen ont progressé de 4.3%, 4.5% et 6.4% respectivement, ce qui a coûté près de 46 millions. La tendance s'est poursuivie au quatrième trimestre avec une perte de plus de 20 millions due aux hausses du dollar et du yen (+2.5% et +2.1% respectivement alors que l'euro perdait 0.4%). Finalement la couverture monétaire aura rapporté 12.9 millions sur l'ensemble de l'année 2015.

6.10. Explications des frais de gestion et recettes de la fortune

Le détail des frais de gestion et recettes de la fortune se présente comme suit :

Frais de gestion de la fortune	2015		2014	
	En CHF	En % des plac. trans.	En CHF	En % des plac. trans.
Frais de gestion	14'516'342.98	0.39%	16'543'262.35	0.45%
Frais de gestion externe Titres	10'370'392.77	0.28%	12'409'198.49	0.34%
<i>Honoraires de gestion</i>	4'067'187.66	0.11%	3'458'679.53	0.09%
<i>Frais indirects TER</i>	6'865'447.75	0.18%	9'017'655.38	0.24%
<i>Rétrocessions</i>	-549'999.44	-0.01%	-41'826.97	0.00%
<i>Securities lending</i>	-12'243.20	0.00%	-25'309.45	0.00%
Frais de gestion interne ¹⁾	1'377'787.20	0.04%	1'135'282.50	0.03%
Frais de gestion Immobilier ²⁾	2'768'163.01	0.07%	2'998'781.36	0.08%
Frais de dépositaires	158'157.95	0.00%	236'300.30	0.01%
<i>Droit de garde</i>	158'157.95	0.00%	236'300.30	0.01%
Total Expense Ratio (TER)	14'674'500.93	0.39%	16'779'562.65	0.46%
Frais de courtage	134'705.19	0.00%	364'781.76	0.01%
Timbre	254'277.20	0.01%	330'394.60	0.01%
Frais de livraison	29'371.60	0.00%	24'975.60	0.00%
Coûts de transactions et taxes (TTC)	418'353.99	0.01%	720'151.96	0.02%
Frais de reporting	29'160.00	0.00%	26'344.36	0.00%
Honoraires compta titres	37'800.00	0.00%	78'213.60	0.00%
Registre du droit de timbre	12'960.00	0.00%	12'960.00	0.00%
Frais des consultants ¹⁾	121'275.10	0.00%	177'248.15	0.01%
Organe de révision ¹⁾	27'000.00	0.00%	36'261.00	0.00%
Autorité de surveillance ¹⁾	7'514.10	0.00%	8'991.00	0.00%
Coûts supplémentaires (SC)	235'709.20	0.01%	340'018.11	0.01%
Total des frais de gestion de la fortune	15'328'564.12	0.41%	17'839'732.72	0.48%
Placements transparents	3'762'155'596		3'681'494'576	

1) Voir chapitre 7.8.

2) Voir tableau du chapitre 6.9.3.

L'augmentation des *Honoraires de gestion* correspond à l'accroissement du volume sous gestion de la fortune durant l'année 2015. Par contre, seules les opérations liées à l'adaptation du portefeuille à la nouvelle stratégie au 1^{er} trimestre et le rebalancement systématique au 3^{ème} trimestre ont généré des frais de courtage et de droit de timbre, ces postes sont donc en diminution. Suite à la liquidation progressive des hedge funds, le poste des *Frais indirects TER* est en forte diminution. Le poste *Rétrocessions* est en augmentation en raison du remboursement de rétrocessions dues de longue date. Ce poste devrait tendre

à diminuer suite à la vente de certains actifs (hedge funds) et du fait que les contrats de gestion ont été adaptés afin d'obtenir la transparence sur les indemnités de distribution.

En raison notamment de la liquidation des hedge funds, les *Droits de garde* sont en diminution. Les *Honoraires compta-titres* ont été réduits suite au changement de tarification appliqué par la banque dépositaire.

Les *Frais de gestion interne* sont en augmentation en raison du renforcement de l'équipe de gestion décidé lors de la mise en place de la nouvelle stratégie et gouvernance des placements. Sur l'ensemble, ils sont largement compensés par la diminution globale des *Frais de gestion externe Titres*.

Taux de transparence en matière de frais

Le tableau ci-dessous détaille les placements transparents :

Détail des placements transparents	2015	En %
Placements transparents en matière de frais	2'708'142'517.76	71.83%
Autres actifs transparents	1'054'013'078.44	27.96%
Total des placements transparents en matière de frais	3'762'155'596.20	99.79%
Placements non transparents en matière de frais (selon détail ci-après)	7'906'611.29	0.21%
Total de l'actif	3'770'062'207.49	100.00%

Le taux de transparence en matière de frais au sens des directives de la CHS-PP D02/2013 s'élève à 99.79%.

Au niveau de la Caisse, le Total Expense Ratio (TER) représente 0.39% des placements transparents. Sans les frais de gestion interne, le TER s'élève à 0.35% ($(14'674'500.93 - 1'377'787.20) / 3'762'155'596.49^{20}$).

²⁰ Depuis l'exercice 2014, et compte tenu de la directive D02/2013 de la CHS-PP, les frais de gestion interne sont déduits du total des frais de la fortune.



La liste des placements non transparents est la suivante :

Code ISIN	Fournisseur	Nom du produit	Nb de parts	Valeur de marché en CHF	Statut	En % des plac. trans.
Mutual Funds - Fonds immobiliers						
CH0034995214	GAM Investment Management (Switzerland) AG	Julius Baer Patrimonium Swiss Real Estate Fund CHF A	25'100.00	3'451'250.00	Non transparent	0.09%
CH0263627355	Swiss Prime Site AG	SPA Immobilien Schweiz	517.00	519'326.50	Non transparent	0.01%
CH0285087455	SF Retail Properties Fund	Ant. SF Retail Properties Fund	3'500.00	364'525.00	Non transparent	0.01%
CH0293784861	Swiss Life Funds AG	Swiss Life REF (CH) Swiss Properties CHF	10'000.00	1'047'500.00	Non transparent	0.03%
Hedge Funds						
KYG580001033	Man Style Selection SPC	Man Prevo ISB28/CHF	437.16	427'815.00	Non transparent	0.01%
KYG0979V1014	Belmont Global SPC	Belmont Prevoy SP	7'384.27	798'569.75	Non transparent	0.02%
KYG5794W1015	FRM Commodity Strategies (Master) Ltd	Shs -B- FRM Commodity Strategies (Master) USD	1'633.41	1'297'625.04	Non transparent	0.03%
Total des placements non transparents				7'906'611.29		0.21%

Les fonds immobiliers qui figurent dans la liste ci-dessus correspondent à des nouvelles émissions ou des fonds pour lesquels les rapports annuels d'une durée inférieure à 18 mois n'ont pas encore été publiés. Quant aux hedge funds, ils sont tous en liquidation et les rapports annuels ne sont plus établis.

6.11. Explications relatives aux placements chez l'employeur

Les informations en lien avec ces thèmes se trouvent aux chapitres 6.5.2. et 6.5.5.

Le montant des immeubles occupés de manière prépondérante par un employeur s'élève à CHF 65'573'607.-. La variation s'explique par la différence de pourcentage de surfaces louées lorsque la quote-part de location de l'employeur change ou lorsque la part des immeubles passe au-dessus de 50% de taux d'occupation par l'employeur. Les acquisitions ou ventes d'immeubles sont prises en considération.

Compte tenu de la garantie des collectivités publiques, les dispositions particulières de l'OPP2 sont satisfaites (voir chapitres 6.2. et 6.3.).



Le tableau ci-dessous présente en détail le montant des placements chez l'employeur :

	31.12.2015	En % des place- ments	31.12.2014	Evolution
Prêts aux communes et sociétés affiliées	43'636'000.00	1.16	48'026'805.00	-4'390'805.00
Prêts recap. RFV	75'515'448.55	2.00	76'867'097.70	-1'351'649.15
Prêts hypothécaires aux employeurs	3'467'332.99	0.09	3'988'079.89	-520'746.90
Débiteurs employeurs cotisations	2'119'818.05	0.06	4'335'401.95	-2'215'583.90
Montant à recevoir (employeur(s))	10'024.15	0.00	156'987.00	-146'962.85
Intérêts courus sur prêts aux communes et sociétés affiliées	815'813.55	0.02	827'323.53	-11'509.98
Intérêts courus sur prêts hypothécaires aux employeurs	6.95	0.00	0.00	6.95
Total des placements chez l'employeur	125'564'444.24	3.33	134'201'695.07	-8'637'250.83
Immeubles occupés de manière prépondérante par un employeur	65'573'607.00	1.74	78'588'635.00	-8'058'976.00



7. EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION

7.1. Débiteurs

	31.12.2015	31.12.2014	Evolution
Débiteurs prêts	365'978.90	2'132'091.65	-1'766'112.75
Impôt anticipé à récupérer sur titres	6'772'698.16	4'878'818.64	1'893'879.52
Autres débiteurs assurance	249'780.65	677'010.61	-427'229.96
Débiteurs gérances immeubles	195'481.53	406'476.79	-210'995.26
Total des débiteurs	7'583'939.24	8'094'397.69	-510'458.45

Les *Débiteurs prêts* (hypothécaires et contre reconnaissance de dette) représentent des montants (intérêts et amortissements) qui ont été facturés en 2015 mais pas encore payés au 31.12.2015. La majorité de la somme a été régularisée en février 2016. Au 31.12.2014, ce poste comportait deux prêts pour 1.7 million soldés selon leur échéance à fin janvier 2015.

La demande de récupération de l'impôt anticipé sur titres a été effectuée en mars 2016 par le Global custodian (Credit Suisse). En fonction du montant présumé du droit au remboursement pour l'année civile écoulée, la Caisse récupère l'impôt anticipé trimestriellement selon le système des acomptes. Au 31.12.2015, le montant restant à récupérer est de CHF 6'772'698.16. Les quotes-parts trimestrielles sont ajustées annuellement.

Dans le poste *Autres débiteurs assurance*, le montant de CHF 249'780.65 comprend essentiellement des prestations de libre passage à recevoir en retour par des institutions de prévoyance pour permettre à prevoyance.ne de prester dans des cas d'invalidité.

En 2015, les *Débiteurs gérances immeubles* se composent de onze comptes courants que la Caisse gère pour chacun de ses mandataires. Seuls deux comptes présentent un solde positif, alors que les neuf autres font apparaître un solde en faveur des gérances. Viteos SA ayant décidé de supprimer le système des dépôts forfaitaires au profit d'une autre solution (paiement d'une taxe annuelle), l'acompte de CHF 66'635.- qui figurait habituellement dans ce poste a été remboursé à la Caisse le 17.02.2015.

7.2. Compte de régularisation d'actifs

	31.12.2015	31.12.2014	Evolution
Actifs transitoires assurance	18'338.35	0.00	18'338.35
Actifs transitoires immeubles	131'303.10	95'029.00	36'274.10
Actifs transitoires prêts	48.95	139.63	-90.68
Actifs transitoires titres	1'761'555.49	2'310'501.06	-548'945.57
Autres actifs transitoires	90'316.50	5'890.80	84'425.70
Total régularisation d'actifs	2'001'562.39	2'411'560.49	-409'998.10

Le poste *Actifs transitoires assurance* comprend essentiellement un montant à recevoir d'un employeur et a été entièrement soldé le 01.02.2016.

Le poste *Actifs transitoires immeubles* est composé de deux subventions à recevoir suite à des travaux de rénovations d'immeubles, ainsi que des factures 2016 payées en 2015 pour des compagnies d'assurances.

Le poste *Actifs transitoires prêts* comprend les intérêts courus sur les prêts aux communes et sociétés affiliées qui seront facturés en 2016.

Le poste *Actifs transitoires titres* comprend essentiellement les intérêts courus sur titres au 31.12.2015, qui représentent CHF 1'757'700.-.

Le poste *Autres actifs transitoires* représente diverses factures 2016 payées en 2015.

7.3. Valeur de rachat d'assurance

	31.12.2015	31.12.2014	Evolution
Rachat assurances Swisslife	0.00	133'966.00	-133'966.00

Le remboursement du dernier contrat ouvert pour une année a été effectué le 16.10.2015. Ce poste est ainsi soldé au 31.12.2015.

7.4. Dettes

	31.12.2015	31.12.2014	Evolution
Prestations de libre passage	28'510'349.49	25'847'199.59	2'663'149.90
Autres dettes assurance	2'167'285.85	2'453'323.65	-286'037.80
Autres dettes immeubles	5'014'789.00	6'102'528.81	-1'087'739.81
Dettes hypothécaire	810'000.00	920'000.00	-110'000.00
Total des dettes	36'502'424.34	35'323'052.05	1'179'372.29

Le poste *Autres dettes assurance* se compose principalement du montant de CHF 683'665.- correspondant à la prime au Fonds de garantie 2015 et de factures fournisseurs saisies en décembre 2015, mais payées début 2016, pour un montant de CHF 797'630.-.

Les *Autres dettes immeubles* comprennent les neuf comptes courants présentant un solde en faveur des gérances selon chapitre 7.1.

La *Dettes hypothécaire* relative à l'immeuble du Tir Fédéral 92 à Ecublens a été, comme chaque année, amortie de CHF 110'000.-.

7.5. Compte de régularisation de passifs

	31.12.2015	31.12.2014	Evolution
Passifs transitoires assurance	134'695.15	163'645.41	-28'950.26
Passifs transitoires immeubles	15'397.20	0.00	15'397.20
Passifs transitoires prêts	0.00	44'507.80	-44'507.80
Passifs transitoires titres	465'802.05	587'589.79	-121'787.74
Autres passifs transitoires	23'914.75	36'749.45	-12'834.70
Total régularisation de passifs	639'809.15	832'492.45	-192'683.30

Le poste *Passifs transitoires assurance* contient principalement des provisions d'honoraires 2015 pour la révision des comptes, l'Autorité de surveillance et l'expertise technique.

Les *Passifs transitoires immeubles* sont composés de frais concernant l'exercice 2015 à verser en 2016.

Le poste *Passifs transitoires titres* de CHF 465'802.05 regroupe le droit de timbre et les commissions de gestion du 4^{ème} trimestre, payés début 2016.

Les *Autres passifs transitoires* tiennent compte de plusieurs factures de tiers payées en 2016 mais qui concernent l'exercice 2015.

7.6. Produits de l'assurance

	31.12.2015	31.12.2014	Evolution
Cotisations des assurés	114'614'568.05	111'211'221.35	3'403'346.70
Cotisations des employeurs	167'286'127.45	167'027'469.55	258'657.90
Total des cotisations	281'900'695.50	278'238'690.90	3'662'004.60
Fin. du découvert par l'employeur (PLP)	3'295'728.25	1'335'963.00	1'959'765.25
Subsides Fonds de garantie LPP	147'421.00	86'000.00	61'421.00
Rachats employeur pour retraites	174'492.00	119'460.00	55'032.00
Rachats personnels	5'447'581.00	4'132'790.10	1'314'790.90
Apports de libre passage	62'390'393.07	51'021'511.53	11'368'881.54
Remboursements divorce	376'486.18	610'874.25	-234'388.07
Remboursements EPL	1'856'538.60	2'258'834.80	-402'296.20
Total des apports/remboursements	73'688'640.10	59'565'433.68	14'123'206.42
Total des produits d'assurance	355'589'335.60	337'804'124.58	17'785'211.02

L'augmentation des cotisations d'environ CHF 3'662'000.- s'explique à la fois par l'augmentation de la masse salariale cotisante et par l'évolution de la structure d'âge des assurés²¹.

L'évolution de la cotisation des assurés entre le 31.12.2014 et le 31.12.2015 est très marquée. Après analyse, il s'agit de l'impact dû à la hausse des salaires intervenue au 01.04.2014 en lieu et place du 01.01.2014. Selon l'article 91 RAss, les rappels de cotisations sont prélevés mensuellement durant une période de 12 mois, ce qui a eu pour conséquence une comptabilisation échelonnée sur les deux exercices,²² alors que pour les employeurs, les rappels de cotisations sont prélevés en une fois au moment de l'indexation du salaire. Cette particularité influence de manière ponctuelle la répartition du financement global entre les assurés et les employeurs (40/60%).

Le poste *Financement du découvert par l'employeur* est principalement constitué du versement du découvert d'un employeur suite à la sortie de son effectif au 31.12.2015. En effet, selon l'article 10 alinéa 3 de la LCPFPub, en cas de résiliation de l'affiliation, ainsi qu'en cas de sortie de tout ou partie du personnel assuré d'un employeur, ce dernier doit verser à la Caisse la différence entre les capitaux de prévoyance à 100% et ceux calculés au taux de couverture de la Caisse.

Les postes *Rachats employeur pour retraites*, *Rachats personnels*, *Apports de libre passage*, *Remboursements divorce* et *Remboursements EPL* (2^{ème} partie du tableau ci-avant) fluctuent d'une année à l'autre au gré de l'évolution de la situation personnelle des assurés. A noter que le poste *Apports de libre passage* contient, en 2015, les versements de l'Etat et du CNERN pour le transfert des professions pénibles dans les dispositions particulières PPP, pour un montant d'environ 9.5 millions.

²¹ Pour rappel, la cotisation de l'assuré est croissante en fonction de son âge alors que celle de l'employeur est fixe (chapitre 3.2.).

²² Les rappels de cotisations des employeurs sont prélevés en une seule fois au moment de l'augmentation de salaire et sont par conséquent comptabilisés sur un seul exercice.

Le détail des cotisations 2015 se présente comme suit :

	Assurés	Employeurs	Total
Cotisations plan ordinaire*	102'123'315.55	151'375'463.80	253'498'779.35
Cotisations dispositions particulières PPP	6'065'395.15	8'092'086.70	14'157'481.85
Cotisations plan complémentaire médecins	250'353.85	250'353.85	500'707.70
Cotisations des assurés risques et en congé	77'193.30	4'940.65	82'133.95
Rappels de cotisations	6'098'763.70	7'565'549.40	13'664'313.10
Cotisations d'assainissement **	-453.50	-2'266.95	-2'720.45
Total des cotisations	114'614'568.05	167'286'127.45	281'900'695.50

* Les taux de cotisations sont indiqués au chapitre 3.2.

** Corrections rétroactives sur exercices précédents.

7.7. Charges de l'assurance

Détail des rentes versées	31.12.2015	31.12.2014	Evolution
Rentes de vieillesse	166'183'775.20	162'894'445.60	3'289'329.60
Rentes pont-AVS temporaire *	9'973'036.25	11'580'308.60	-1'607'272.35
Rentes de survivants	33'381'628.15	32'886'554.50	495'073.65
Rentes d'invalidité	9'448'735.35	7'893'568.70	1'555'166.65
Rentes d'enfants de retraité	770'426.60	774'517.85	-4'091.25
Rentes d'enfants d'invalidé	677'697.90	584'014.80	93'683.10
Rentes d'orphelin	608'831.75	637'407.80	-28'576.05
Total des rentes	221'044'131.20	217'250'817.85	3'793'313.35
Détail des autres prestations versées	31.12.2015	31.12.2014	Evolution
Prestations de libre passage en cas de sortie	72'894'543.17	58'736'319.90	14'158'223.27
Versements anticipés pour la propriété du logement	9'123'792.10	12'559'525.90	-3'435'733.80
Versements anticipés lors de divorces	4'914'960.30	4'962'941.53	-47'981.23
Versement de capitaux à la retraite *	11'224'565.45	8'941'001.90	2'283'563.55
Versement de capitaux en cas de décès *	190'784.00	265'391.00	-74'607.00
Autres charges d'assurance *	134'360.65	122'531.50	11'829.15
Autres recettes d'assurance *	-1'039'974.62	-401'519.76	-638'454.86
Total des autres prestations versées	97'443'031.05	85'186'191.97	12'256'839.08
Total des charges d'assurance	318'487'162.25	302'437'009.82	16'050'152.43

* Le total de ces rubriques correspond au poste *Autres prestations réglementaires* mentionné dans le compte d'exploitation pour un montant de CHF 20'482'771.73.

Les postes des versements aux assurés (2^{ème} partie du tableau ci-avant) fluctuent d'une année à l'autre au gré de l'évolution de la situation personnelle des assurés.

Les *Autres charges d'assurance* sont principalement composées de remboursements de capitaux à deux assurés suite à des procédures judiciaires.

Le poste *Autres recettes d'assurance* contient un montant de près de CHF 567'000.- versé par l'employeur Etat dans le cadre du transfert des professions pénibles au sens de la Loi sur le statut de la fonction publique (LSt) aux dispositions particulières PPP. Ce montant correspond uniquement à la part aux provisions techniques liée à l'effectif concerné. Les *Autres recettes d'assurance* se composent également des prestations de libre passage reçues en retour suite à une invalidité reconnue par la Caisse, d'un remboursement d'environ CHF 200'000.- dans un dossier de surindemnisation (prise en charge par la LAA) ainsi que des rentes versées dans le cadre du contrat Swisslife.

7.8. Frais administratifs

	2015	2014	Evolution
Frais d'administration de la fortune	1'533'576.40	1'357'782.65	175'793.75
Frais d'administration (hors fortune)	3'697'953.67	3'818'899.04	-120'945.37
Total des frais administratifs	5'231'530.07	5'176'681.69	54'848.38

Le détail des frais administratifs par secteur est le suivant :

Détail des frais administratifs	Fortune	Assurance	Gérance	Total
Charges de personnel	1'137'588.32	2'858'376.76	1'126'605.82	5'122'570.90
Recapitalisation	32'100.00	53'600.00	33'300.00	119'000.00
Impression, envoi, papier	26'178.25	84'702.22	26'165.96	137'046.43
Locaux	98'798.75	161'241.47	97'733.20	357'773.42
Fonctionnement des organes	53'803.00	118'689.75	14'217.85	186'710.60
Informatique	93'075.10	271'486.63	49'533.60	414'095.33
Organe de révision	27'000.00	45'000.00	28'000.00	100'000.00
Autorité de surveillance	7'514.10	12'523.50	7'792.40	27'830.00
Expert en prévoyance professionnelle	0.00	187'153.20	0.00	187'153.20
Frais des consultants	121'275.10	26'541.90	25'650.00	173'467.00
Frais divers	460.05	155.54	6'095.55	6'711.14
Recettes diverses	-64'216.27	-121'517.30	-162'768.60	-348'502.17
Total des frais administratifs (y compris <u>gérance.ne</u>)	1'533'576.40	3'697'953.67	1'252'325.78	6'483'855.85
<i>Pris en charge dans les comptes d'exploitation des immeubles</i>			-1'252'325.78	-1'252'325.78
Total des frais administratifs	1'533'576.40	3'697'953.67	0.00	5'231'530.07

Les coûts de fonctionnement de gérance.ne figurent dans les comptes d'exploitation des immeubles, comme c'est le cas pour les autres gérances mandatées par la Caisse.

La rubrique *Recapitalisation* tient compte du fait que prévoyance.ne doit d'ores et déjà prévoir dans ses comptes les versements qu'elle devra effectuer, en tant qu'employeur, aux horizons de 2019 et 2039 pour l'apport supplémentaire de 60 millions ainsi que pour le découvert résiduel. La part de prévoyance.ne à l'apport supplémentaire représente CHF 129'800.-. Depuis 2014 et jusqu'en 2018, le montant de CHF 26'000.- est à prévoir annuellement. Après la provision de la deuxième tranche, le total s'élève au bilan à CHF 52'000.- au 31.12.2015. La part au découvert résiduel calculée au 01.01.2015 se monte quant à elle à CHF 2'298'200.-. Une première tranche de CHF 86'000.- a été portée en provision au 31.12.2014, tandis que la deuxième tranche en 2015 s'élève à CHF 93'000.-. Le total s'élève ainsi au bilan à CHF 179'000.- au 31.12.2015. La charge totale 2015 se monte à CHF 119'000.- (CHF 26'000.- + CHF 93'000.-).

Les frais administratifs 2015 ont légèrement augmenté par rapport à 2014 suite notamment à un renforcement du secteur gestion de fortune. En particulier, la Direction a pris l'option d'internaliser certaines tâches liées au plan de rénovations des immeubles, permettant ainsi de payer moins de frais à des tiers.

Le budget global 2015 voté par le Conseil d'administration a été respecté et les frais administratifs par assuré s'élèvent à CHF 189.- (CHF 190.- en 2014). La Caisse se trouve toujours en-dessous de la moyenne du coût par assuré des caisses de pensions publiques qui s'élève à CHF 241.- (CHF 223.- en 2014).²³

²³ Source : étude Swisscanto 2016 basée sur les données au 31.12.2015.

8. DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Compte tenu notamment de l'évolution de la législation et de certaines règles de gouvernance au sein de la Caisse, plusieurs règlements ont été modifiés. Ils ont fait l'objet de plusieurs échanges entre la Caisse et l'Autorité de surveillance au cours de l'année 2015.

Toutes les demandes 2015 de l'Autorité de surveillance ont trouvé réponse.

L'Autorité de surveillance a analysé les comptes 2014 de prevoyance.ne et transmis, par courrier du 30.09.2015, le résultat de ses travaux. Toutes les explications complémentaires ont été fournies à l'As-So.

9. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION FINANCIÈRE

9.1. Découvert / Explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

Outre les mesures de recapitalisation prises dès le 01.01.2014, aucune autre mesure n'a été introduite en 2015.

9.2. Mise en gage d'actifs

Aucun des actifs de la Caisse n'a été mis en gage.

9.3. Renonciation à l'utilisation par l'employeur de la réserve de cotisations de l'employeur

Néant.

9.4. Liquidations partielles

Néant.

9.5. Separate Accounts

Néant.

9.6. Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant.

9.7. Rétrocessions

Conformément à la transparence voulue, la Caisse s'est assurée que toutes les rétrocessions dues, annoncées par les prestataires, lui ont été intégralement restituées pour l'année 2015 (y compris les commissions d'état et les indemnités liées aux activités de distribution).

Les rétrocessions sont en augmentation en raison du remboursement de montants dus de longue date.

La Caisse privilégie des tarifs nets pour les anciens et nouveaux contrats. De ce fait, les rétrocessions tendent à diminuer.

9.8. Procédures juridiques en cours

Au 31.12.2015, une procédure impliquant le secteur assurance est ouverte devant la Cour de droit public du Tribunal cantonal et une devant le Tribunal fédéral.

Trois procédures ont pu trouver leur épilogue en 2015. Une seule procédure a été intentée à l'encontre de la Caisse durant l'année 2015.

9.9. Opérations particulières et transactions sur la fortune

Néant.

10. EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

La liquidation de l'ex-CPC étant toujours pendante devant le Tribunal administratif fédéral (TAF), le bouclage des réserves et provisions de l'ex-CPC a été effectué de façon identique aux derniers exercices sur la base du Règlement sur les engagements de prévoyance, soit une rémunération à un taux d'intérêt correspondant au taux de rendement net de la fortune de la Caisse (sauf pour la provision liée aux assurés qui est rémunérée au taux Libor à 1 an). Une fois la décision de l'As-So entrée en force, les corrections 2014 nécessaires seront appliquées sur l'exercice 2016 aux réserves et provisions.



11. ATTESTATION DE L'EXPERT AGRÉÉ EN MATIÈRE DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE



EXPERTISE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2015

Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel

Les développements effectués dans le présent rapport nous autorisent à attester que :

- Les dispositions réglementaires de la Caisse relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales à la date de l'expertise.
- Avec un degré de couverture légal de 63.1 %, un taux de couverture de 54.8 % et un taux de couverture des actifs de 5.0 %, la Caisse respecte, à la date de l'expertise, les DF IPDP et le plan de financement approuvé par l'autorité de surveillance.
- **L'équilibre financier à long terme de la Caisse n'est pas assuré compte tenu de son financement actuel et du plan de prévoyance en vigueur en raison de la baisse de l'espérance de performance. Toutefois, le Conseil d'administration a déjà pris des mesures afin que le plan de financement soit respecté sur la durée de celui-ci et une modification du plan de prévoyance est à l'étude.**
- Les provisions techniques constituées à fin 2015 sont conformes aux exigences réglementaires.
- **Les bases techniques appliquées par la Caisse sont jugées inadéquates à la date de l'expertise. Une provision technique permettant de financer la baisse du taux d'intérêt technique à 2.25 % pour les bénéficiaires de rentes est toutefois constituée. Un tel taux technique, ainsi que les bases techniques LPP 2015 sont considérés dans les plans étudiés par le Conseil d'administration.**

STÉPHANE RIESEN
Directeur général adjoint
Expert agréé LPP

SÉBASTIEN VIQUERAT
Mandataire commercial
Actuaire ASA

Lausanne, le 23 mai 2016



*Caisse de pensions de la fonction publique
du canton de Neuchâtel
La Chaux-de-Fonds*

*Rapport de l'organe de révision
au Conseil d'administration
sur les comptes annuels 2015*





Rapport de l'organe de révision
au Conseil d'administration de la
Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel
La Chaux-de-Fonds

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels reproduits aux pages 32 à 71 du présent rapport de gestion 2015 de la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil d'administration désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport annuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

PricewaterhouseCoopers SA, place Pury 13, case postale, 2001 Neuchâtel 1
Téléphone: +41 58 792 67 00, Téléfax: +41 58 792 67 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.





Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil d'administration répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015 présentent un excédent de passif de CHF 2'608'303'029.03 et un degré de couverture de 63,1 % selon l'article 44 al. 1 OPP2. Le taux de couverture selon l'art. 72a LPP s'élève à 54,8% et respecte le plan de financement établi par le Conseil d'administration, approuvé par le Grand Conseil et validé par l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

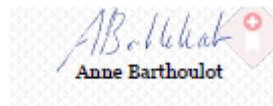




PricewaterhouseCoopers SA



Blaise Girardin
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Anne Barthoulot

Neuchâtel, le 24 juin 2016

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)



TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	2
RAPPORT D'ACTIVITÉ	3
INTRODUCTION	3
1. <i>En bref</i>	3
2. <i>Chiffres clés</i>	5
ACTIVITÉS	6
3. <i>Principes généraux et stratégie</i>	6
3.1. But et orientations	6
3.2. Stratégie globale	6
3.3. Administration	6
3.4. Recapitalisation	7
3.5. Degrés et taux de couverture	7
3.6. Réserve de fluctuation de valeur	9
3.7. Activités annuelles	10
4. <i>Assurance</i>	12
4.1. Contexte de la prévoyance professionnelle	12
4.2. Activités annuelles	13
4.3. Evolution des effectifs et du rapport démographique	14
4.4. Employeurs	16
4.5. Prestations	16
5. <i>Placements</i>	18
5.1. Contexte économique et des marchés	18
5.2. Performance de la Caisse	19
5.3. Activités annuelles	20
5.4. Gouvernance et stratégie de placements	20
5.5. Mise en œuvre de la stratégie de placements	21
6. <i>gérance.ne</i>	22
6.1. Objectifs et politique	22
6.2. Activités	22
Mutations de locataires et travaux	22
Marché du logement	22
Mise en location	23
Appartements vacants	23
Procédures et contestations	23
GOVERNANCE	24
7. <i>Structure organisationnelle</i>	24
7.1. Généralités	24
7.2. Contrôles	25
8. <i>Organes</i>	26
8.1. Conseil d'administration	26
8.2. Bureau du Conseil d'administration	27
8.3. Commission d'assurance	28
8.4. Commission de placements	28
8.5. Direction	29
OBJECTIFS ET CONCLUSION	30
9. <i>Objectifs et projets en 2016 - 2017</i>	30
10. <i>Conclusion</i>	31



COMPTES ANNUELS	32
BILAN	32
COMPTE D'EXPLOITATION.....	34
ANNEXE	36
1. BASES ET ORGANISATION	36
1.1. <i>Forme juridique et but</i>	<i>36</i>
1.2. <i>Enregistrement LPP, Autorité de surveillance et Fonds de garantie LPP</i>	<i>36</i>
1.3. <i>Indication des lois et règlements.....</i>	<i>36</i>
1.4. <i>Organe suprême, gestion et droit à la signature.....</i>	<i>37</i>
1.5. <i>Expert agréé, organe de révision et principaux tiers</i>	<i>37</i>
1.6. <i>Employeurs</i>	<i>38</i>
2. EFFECTIFS DES MEMBRES ACTIFS ET BÉNÉFICIAIRES DE RENTES.....	40
3. NATURE DE L'APPLICATION DU BUT	42
3.1. <i>Explication des plans de prévoyance.....</i>	<i>42</i>
3.2. <i>Financement, méthodes de financement.....</i>	<i>42</i>
3.3. <i>Autres informations sur l'activité de prévoyance.....</i>	<i>43</i>
4. PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES	44
4.1. <i>Confirmation de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26.....</i>	<i>44</i>
4.2. <i>Principes comptables et d'évaluation.....</i>	<i>44</i>
4.3. <i>Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes</i>	<i>44</i>
5. COUVERTURE DES RISQUES / RÈGLES TECHNIQUES / TAUX DE COUVERTURE	45
5.1. <i>Nature de la couverture des risques et réassurance</i>	<i>45</i>
5.2. <i>Evolution du capital de prévoyance des assurés actifs</i>	<i>45</i>
5.3. <i>Total des avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins).....</i>	<i>45</i>
5.4. <i>Evolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes</i>	<i>45</i>
5.5. <i>Bases techniques, provisions techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel.....</i>	<i>46</i>
5.6. <i>Réserves et provisions non techniques</i>	<i>47</i>
5.7. <i>Degré de couverture selon l'article 44 OPP2 et taux de couverture selon l'article 72a LPP</i>	<i>48</i>
5.8. <i>Résultat de la dernière expertise actuarielle.....</i>	<i>48</i>
6. EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS	49
6.1. <i>Organisation de l'activité de placements, règlements sur les placements</i>	<i>49</i>
6.2. <i>Respect des limites de placements selon OPP2</i>	<i>51</i>
6.3. <i>Extension des possibilités de placements</i>	<i>51</i>
6.4. <i>Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeur</i>	<i>51</i>
6.5. <i>Présentation des placements par catégories.....</i>	<i>51</i>
6.5.1. <i>Evolution des valeurs mobilières</i>	<i>52</i>
6.5.2. <i>Evolution des prêts et placements chez l'employeur</i>	<i>53</i>
6.5.3. <i>Evolution des immeubles.....</i>	<i>53</i>
6.5.4. <i>Evolution des opérations sur devises à terme</i>	<i>54</i>
6.5.5. <i>Allocation stratégique</i>	<i>54</i>
6.6. <i>Instruments financiers dérivés en cours (ouverts).....</i>	<i>55</i>
6.7. <i>Autres engagements.....</i>	<i>55</i>
6.8. <i>Prêts de titres (Securities lending).....</i>	<i>56</i>
6.9. <i>Performance des placements</i>	<i>56</i>
6.9.1. <i>Performance des valeurs mobilières</i>	<i>57</i>
6.9.2. <i>Performance des prêts</i>	<i>58</i>
6.9.3. <i>Rendement des immeubles.....</i>	<i>58</i>
6.9.4. <i>Performance des opérations sur devises à terme.....</i>	<i>60</i>
6.10. <i>Explications des frais de gestion et recettes de la fortune.....</i>	<i>60</i>



6.11. Explications relatives aux placements chez l'employeur	62
7. EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION	64
7.1. Débiteurs	64
7.2. Compte de régularisation d'actifs.....	64
7.3. Valeur de rachat d'assurance	65
7.4. Dettes	65
7.5. Compte de régularisation de passifs.....	65
7.6. Produits de l'assurance.....	66
7.7. Charges de l'assurance	67
7.8. Frais administratifs	68
8. DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE.....	69
9. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION FINANCIÈRE	69
9.1. Découvert / Explication des mesures prises (art. 44 OPP2).....	69
9.2. Mise en gage d'actifs	69
9.3. Renonciation à l'utilisation par l'employeur de la réserve de cotisations de l'employeur	69
9.4. Liquidations partielles.....	69
9.5. Separate Accounts.....	69
9.6. Responsabilité solidaire et cautionnements.....	69
9.7. Rétrocessions	69
9.8. Procédures juridiques en cours	70
9.9. Opérations particulières et transactions sur la fortune	70
10. EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN.....	70
11. ATTESTATION DE L'EXPERT AGRÉÉ EN MATIÈRE DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE.....	71
12. RAPPORT DE RÉVISION	72
TABLE DES MATIÈRES	76

